

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire
M. CAMILLE GENEST, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 20 octobre 1999, à 19 h 30
Best Western Jacques Cartier
131, rue Laurier
Hull

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 1999	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
COMITÉ DES CITOYENS DU CANTON DE LOCHABER:	
BERNARD HATEGEKIMANA, MAURICE JOANISSE, JACQUES LEPAGE, MARTHA PÉLOQUIN, MARCEL ROBERT	2
FÉDÉRATION DE L'UPA OUTAOUAIS-LAURENTIDES:	
MARC BÉLANGER, DIANE CLÉMENT	19
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'OUTAOUAIS:	
NICOLE DESROCHES.....	28
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC HENEY:	
PIERRE CALVÉ, YVES PRAIRIE	42
REPRISE DE LA SÉANCE.....	59
BENDWELL ET ASSOCIÉS INC.:	
ANDRÉ BENDWELL	59
DROIT DE RECTIFICATION:	
MAPAQ: JEAN-JACQUES SIMARD	76

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bonsoir à chacun, à chacune d'entre vous! Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Comme vous le savez, nous sommes dans la deuxième partie de l'audience. Notre mandat va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000.

10 Et le mandat ayant été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, la procédure prévoit deux parties à l'audience, la première davantage consacrée aux questions, à l'information, construire toute l'information relative à un dossier. Alors à travers une tournée de l'ensemble du Québec, ainsi qu'à travers un certain nombre de rencontres thématiques, nous avons essayé de ramasser l'ensemble de la documentation épars dans l'appareil 15 gouvernemental et de permettre aux citoyens et citoyennes de poser des questions.

20 Et nous arrivons maintenant à la deuxième partie de l'audience qui est celle des mémoires, c'est-à-dire que des individus et des groupes sont invités à venir déposer des mémoires auprès de la Commission pour faire valoir leur point de vue, pour convaincre la Commission des décisions à prendre, des orientations à choisir pour la mise en oeuvre d'une 25 politique de l'eau qui corresponde à vos attentes et aux valeurs que vous voulez faire avancer.

Il n'y a pas d'unanimité, il y a donc une grande diversité d'opinions. Mais au-delà de la diversité d'opinions, je pense qu'il est essentiel que les gens de différents points de vue puissent 25 essayer de formuler, au moins pour eux-mêmes et en public, de formuler les orientations et les priorités qui leur semblent indispensables. Et probablement qu'à travers ça, on pourra trouver des lignes de fond qui permettront de faire des propositions heureuses dans le sens d'une meilleure politique de l'eau au Québec.

30 Ce soir, nous devons entendre six groupes et intervenants qui viennent rencontrer la Commission. La procédure est simple. Nous vous demandons, au fur et à mesure que vous êtes appelé pour votre groupe, de venir vous asseoir à cette table, de présenter sommairement 35 votre rapport. Il y a des rapports de différentes grosseurs. Il y a des mémoires très considérables; il y en a d'autres qui sont plus brefs. Nous avons lu ces mémoires. Nous sommes prêts à vous poser des questions. Nous vous demandons donc de faire un bref résumé, s'il y a moyen, d'une dizaine de minutes de votre mémoire, et ensuite la Commission essaiera de vous poser quelques questions pour bien comprendre les aspects que vous voulez mettre de l'avant.

40 Il ne s'agit pas de vous mettre en boîte, mais il s'agit pour nous de comprendre le raisonnement qui vous fait arriver à certaines conclusions et un peu aussi de voir comment vous réagissez par rapport à des gens qui ont d'autres points de vue que les vôtres, pour essayer de bien comprendre la complexité d'un pareil dossier.

45 À la fin de la soirée, la procédure prévoit qu'il puisse y avoir un droit de rectification. Il ne s'agit pas d'un droit de réplique mais d'un droit de rectification. Si, dans le cours de l'audience, il y a des choses qui ont été dites et qui sont fausses au niveau des faits, toute personne a le droit d'intervenir et de préciser les points sur lesquels il y a eu erreur de fait dans les échanges que nous aurions pu avoir.

50 Alors, sans autre préambule, j'invite donc les représentants du Comité de citoyens du Canton de Lochaber, s'il vous plaît.

M. MAURICE JOANISSE :

55 Monsieur le président!

LE PRÉSIDENT :

60 Oui. J'aimerais d'abord que vous vous présentiez et que vous présentiez vos collègues.

M. MAURICE JOANISSE :

65 Moi, je suis Maurice Joannis. Je suis président du Comité de citoyens et de citoyennes de la Municipalité du Canton de Lochaber. Je vous présente madame Martha Péloquin et monsieur Jacques Lepage, qui font tous partie du Comité de citoyens.

LE PRÉSIDENT :

70 Très bien.

M. MAURICE JOANISSE :

75 Bonsoir, madame et messieurs! Bienvenue chez nous dans l'Outaouais. Je suis Maurice Joannis, président du Comité des citoyens et des citoyennes de la Municipalité du Canton de Lochaber. En tant que membre du Comité de citoyens et de citoyennes de la Municipalité du Canton de Lochaber, nous avons décidé de participer aux audiences publiques sur la gestion de l'eau au Québec pour apporter notre contribution à l'élaboration d'une politique de l'eau au Québec et surtout pour que, dans le futur, les citoyens, les citoyennes aient leur mot à dire en ce qui concerne les projets qui peuvent avoir un impact sur leur environnement et leur qualité de vie.

80 85 Comme je ne suis pas un homme de lettres mais un homme de terroir, en tant que président de notre comité, il me fait plaisir de vous présenter madame Martha Péloquin et Jacques Lepage, éleveur de bisons dans notre municipalité. Merci.

Mme MARTHA PÉLOQUIN :

90 Bonsoir, chacun de vous! Voici le résumé de notre mémoire. Le Comité des citoyens du Canton de Lochaber est né de la volonté des citoyens de cette municipalité soucieux de la qualité de leur environnement et déterminés à le défendre contre toute activité qui lui serait préjudiciable à court, moyen ou long termes. Les membres du Comité des citoyens du Canton de Lochaber se battent avec acharnement pour la protection et la préservation de leur ressource d'eau souterraine et de leur environnement.

95 Notre comité a déployé des efforts soutenus pour s'opposer à deux projets, à savoir: le projet du Consortium Grégoire/Aquaterra, qui envisageait le captage et l'embouteillage d'eau de source dans la Montée du Gore; le projet à volets multiples de la compagnie 3374751 Canada inc., qui envisageait les activités suivantes: l'implantation d'un centre de compostage de boues résiduelles de papetières, dont celles de la papetière Industries James McLaren inc., auxquelles sont additionnés des effluents sanitaires de la Ville de Thuro, l'extraction de sable, de gravier, de lieux de traitement de déchets solides par le triage et la récupération, l'ensemble devant favoriser la réhabilitation d'un dépotoir existant de déchets industriels de provenances et de compositions diverses.

100 105 Pour ces projets, nous étions et nous restons encore très inquiets, car nous craignons que leur réalisation débouche à la contamination de nos eaux souterraines et à leur surexploitation.

110 115 Le Comité de citoyens et citoyennes de Lochaber a été formé pour faire valoir les droits des citoyens dans la participation active au processus de prise de décisions relatives à ces projets et aux autres à venir.

120 125 Nous partageons les inquiétudes d'autres collectivités qui ont vécu les mêmes problèmes que nous. Nous citons, à titre d'exemple, le cas de Saint-André-d'Argenteuil avec les problèmes du puits Foucault, le cas de Franklin-Saint-Antoine-Abbé, le cas de Saint-Placide, le cas de Barnston-Ouest et enfin, celui de Sainte-Marie-de-Blandford. Des craintes de contamination des eaux souterraines et des sols ne cessent d'augmenter au Québec. Nous citons à ce titre le cas de Saint-Ambroise au Saguenay et celui de Clarendon.

130 Nous avons décidé de participer à ces consultations publiques pour apporter notre contribution à l'élaboration d'une politique de l'eau au Québec et surtout pour que, dans le futur, les citoyens aient leur mot à dire en ce qui concerne les projets qui peuvent avoir un impact sur leur environnement. Nous allons axer notre intervention sur les problèmes de gestion, de protection et de conservation des eaux souterraines.

135 Les membres de notre comité ont la conviction que l'eau, et surtout l'eau potable que nous tirons de formations aquifères souterraines, est indispensable à tous et à chacun. Nous considérons l'eau comme une ressource collective à protéger dans l'intérêt de tous. Nous avons actuellement des preuves tangibles que nos eaux souterraines sont vulnérables et ne doivent pas être exploitées sans discernement.

135 Nous voulons que dans la politique à élaborer, l'eau soit reconnue comme une ressource vitale, essentielle et indispensable à la vie. Nous demandons de reconnaître que la santé des citoyens et citoyennes, leur bien-être et leur environnement soient intimement liés à la ressource eau. Nous voulons plus particulièrement que l'eau souterraine soit considérée comme une ressource collective et patrimoniale qui doit être protégée contre la surexploitation.

M. JACQUES LEPAGE :

140 Nous interpellons le gouvernement sur l'urgence de mettre en place une politique nationale cohérente de gestion de l'eau pour éviter la répétition de conflits locaux entre les usagers de la ressource. En conséquence, nous formulons les recommandations suivantes.

145 Considérant que l'eau, par sa fonction dans le cycle de la vie, est une ressource indispensable à tous et un patrimoine collectif à protéger;

150 considérant que l'on est en absence de politique, de lois et règlements cohérents pour encadrer l'utilisation, l'exploitation, la conservation et la protection de la ressource eau dans l'intérêt de tous;

155 considérant que les cas de litige entre usagers en matière des eaux souterraines ne cessent d'augmenter en nombre et en importance;

160 nous recommandons que le gouvernement du Québec fasse du dossier de la gestion de l'eau une de ses priorités pour doter le Québec d'une politique cohérente de gestion de l'eau qui reconnaît le caractère vital de l'eau souterraine pour tous et son rôle indispensable dans le bien-être et la santé de la population;

165 nous recommandons que la politique sur l'eau soit élaborée dans une vision que nous formulons comme suit: «le Québec d'aujourd'hui et de demain est et restera un territoire dont les écosystèmes naturels constituent et continueront d'être le bassin d'une eau souterraine de qualité meilleure, accessible à tous et à des coûts raisonnables et où tous et chacun, dans les gestes de chaque jour, ont la responsabilité et le devoir d'en assurer la protection et la pérennité» ;

170 nous recommandons que la politique sur la gestion de l'eau qui sera élaborée accorde le statut de ressource collective et de patrimoine commun à la ressource eau et en particulier la ressource eau souterraine;

175 nous recommandons que la politique sur la gestion de l'eau soit accompagnée de lois et règlements cohérents, clairs et bien documentés pour encadrer l'utilisation, l'exploitation, la conservation et la protection de la ressource eau dans l'intérêt du public;

175 nous recommandons que, en attendant la mise en vigueur de la politique de gestion de l'eau et des lois et règlements appropriés pour son application, le gouvernement réinstaure le moratoire sur l'exploitation des eaux souterraines à des fins commerciales.

Mme MARTHA PÉLOQUIN :

180 Compte tenu des principales demandes de la population, notamment en ce qui concerne sa participation aux décisions en rapport avec l'exploitation des eaux souterraines à des fins commerciales;

185 compte tenu des risques de dégradation et de pollution des sources d'eau suite à des projets de captage des eaux souterraines que l'on veut établir sans étude d'impact sur l'environnement et la ressource elle-même;

190 compte tenu du droit de chaque collectivité d'avoir accès et en permanence à une eau de qualité et en quantité suffisante et de son devoir de participer à une bonne gestion de cette ressource;

compte tenu des risques de pollution de l'environnement, air, eau, sol, reliés aux projets de dépotoirs;

195 nous recommandons que la politique de gestion de l'eau donne une place prépondérante aux collectivités locales dans la gestion des ressources d'eaux souterraines, afin de s'assurer que les projets d'exploitation de ces ressources tiennent compte prioritairement des besoins des usagers locaux;

200 nous recommandons que tout projet de captage d'eau à des fins commerciales soit assujetti à l'obligation de procéder à des études d'évaluation d'impacts assez étendues et claires, devant être exécutées par un organisme indépendant, supervisées par le Ministère ayant la protection de l'environnement dans ses attributions et payées par les promoteurs du projet;

205 nous recommandons que pour tout projet de captage d'eau souterraine, quel que soit l'usage qui en est fait, la loi et les règlements sur l'eau obligent chaque usager à respecter les règles de bonnes pratiques en matière d'exploitation, de protection et de conservation de la ressource;

210 nous recommandons que la politique sur l'eau soit accompagnée d'un guide de bonnes pratiques sur la gestion des eaux souterraines, qui s'adressera à tout usager de la ressource. Ce guide doit indiquer les méthodes, les procédures, les paramètres et les seuils critiques à observer et à suivre dans toute activité qui touche la ressource eau souterraine;

215 nous recommandons que tout projet de dépotoir soit soumis aux mêmes exigences que les projets de captage d'eau souterraine en ce qui concerne les études d'impact sur

l'environnement, le respect des règles de bonnes pratiques et l'implication de la population touchée par de tels projets dans le processus de leur implantation et leur gestion.

220 **M. JACQUES LEPAGE :**

Étant donné que l'insuffisance des données hydrogéologiques sur nos nappes d'eau constitue un des handicaps majeurs lorsque vient le temps de prendre des décisions en matière d'exploitation des eaux souterraines;

225 étant donné que les municipalités et les MRC ont de la difficulté à obtenir des renseignements fiables qui leur permettraient d'assurer la gestion de leurs nappes d'eau souterraine;

230 étant donné que peu de municipalités et de MRC ont une connaissance hydrogéologique suffisante de leur territoire quant à son potentiel et à son utilisation actuelle;

235 étant donné que seule une connaissance des nappes d'eau souterraine, de leur niveau d'utilisation et de leur capacité peut permettre une gestion éclairée de cette ressource et de son exploitation;

étant donné le devoir qui incombe au gouvernement d'assurer à ses citoyens une eau de source non contaminée;

240 étant donné que les schémas d'aménagement, dans leur version actuelle, accordent peu d'espace sur l'hydrogéologie, la protection et la gestion des eaux souterraines faute de données et d'outils requis à cette fin et à cause d'une faible prise de conscience de l'importance de la problématique des eaux souterraines;

245 **Mme MARTHA PÉLOQUIN :**

250 Nous recommandons que le gouvernement prenne rapidement des mesures nécessaires pour compléter le système d'information hydrogéologique présentement incomplet et partiel, et sans interprétation d'ensemble des données. Par cela, nous entendons la réalisation d'investigations supplémentaires pour acquérir plus de données sur nos eaux souterraines et organiser l'information et sa gestion de manière à la rendre facilement accessible et utilisable tant au niveau local qu'au niveau régional.

255 Nous recommandons que la tâche de gestion des eaux souterraines soit réservée à un ministère unique et de préférence le ministère qui a la protection de l'environnement dans ses attributions.

260 Nous recommandons que la protection des eaux aquifères souterraines soit clairement encaissée dans la Loi sur la qualité de l'environnement.

265 Nous recommandons que chaque municipalité se dote d'un plan d'aménagement et de développement de son territoire, le seul outil qui fournirait à l'administration municipale et à sa population un portrait précis des ressources disponibles, leur niveau d'utilisation, ainsi que les forces et faiblesses du milieu et surtout les priorités de la collectivité locale. Un tel plan, pour être valable, doit impliquer la population dans son élaboration. Au niveau régional, les plans d'aménagement et de développement des municipalités devraient inspirer la MRC dans la révision de son schéma d'aménagement, lequel schéma doit rester un outil d'intégration et d'harmonisation de l'aménagement et du développement du territoire.

270 Nous recommandons que les MRC intègrent dans leurs budgets des sommes nécessaires pour des études hydrogéologiques en vue d'acquérir des données objectives au niveau de chaque municipalité locale, leur permettant d'incorporer clairement et de façon responsable les affectations et les orientations relatives à la protection et à la gestion des eaux souterraines dans les schémas d'aménagement.

275 Une partie de ces budgets devrait être accordée aux municipalités locales pour traiter les aspects hydrogéologiques dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement et de développement de leurs territoires. Il est important de comprendre que ce sont ces plans qui doivent alimenter les plans et les règlements d'urbanisme au niveau local et les schémas d'aménagement au niveau régional, et non l'inverse, comme c'est la pratique actuellement.

280 Nous recommandons que dans les plans et les règlements d'urbanisme et les schémas d'aménagement, les priorités d'usage du territoire et des ressources qui s'y retrouvent soient accordées à la satisfaction de besoins primaires tels qu'ils sont exprimés par les collectivités locales.

290 Nous recommandons que tout projet de pompage d'eau souterraine à gros volume ne puisse être autorisé que si et seulement si l'on dispose de données suffisantes, claires et fiables sur les formations aquifères à exploiter, c'est-à-dire leurs aires de recharge et de résurgence, leur capacité à se renouveler, leur lien avec les autres usages du territoire et surtout les besoins en eau des collectivités locales.

295 Nous recommandons que l'autorisation de projet de pompage d'eau souterraine à gros volume soit toujours temporaire et révocable, jusqu'à ce que les données sur le comportement de la nappe exploitée, fluctuation, recharge, etc., permettent d'obtenir les valeurs fiables des paramètres nécessaires pour une gestion et une exploitation optimales de la nappe.

300 Nous recommandons que pour garantir une meilleure protection et préservation des eaux souterraines, un système de surveillance géré localement pour suivre les fluctuations des eaux souterraines soit mis sur pied, en plus des mesures pour assurer un usage économique de la ressource. Cependant, le préalable à un système de surveillance géré localement est la disponibilité, au niveau des MRC et des municipalités locales, des outils de gestion appropriés en ce qui concerne l'environnement et les eaux souterraines.

305 **M. JACQUES LEPAGE :**

Compte tenu des résultats de privatisation des systèmes de distribution et de filtration de l'eau potable qui ont été instaurés aux dépens des intérêts de la population dans des pays comme la France et l'Angleterre;

310 compte tenu de la nécessité qu'un bien collectif aussi essentiel à la vie, en particulier l'eau, doit être géré par la collectivité et pour la collectivité et qu'en aucun cas un bien collectif ne devrait être de droit privé;

315 nous recommandons que la privatisation des réseaux d'aqueduc et des activités de traitement et d'approvisionnement de la population en eau potable soit prohibée au Québec par un article clair dans le cadre de la loi sur l'eau qui va être élaborée;

320 nous recommandons que les entreprises d'embouteillage et de commercialisation d'eau potable installées au Québec paient une redevance. Celle-ci doit être payée à la collectivité propriétaire de la nappe d'eau exploitée et calculée sur la base du volume d'eau prélevée.

325 Les membres du Comité de citoyens et citoyennes du Canton de Lochaber souhaitent que l'aboutissement des présentes consultations soit une politique sur la gestion de l'eau digne du Québec, une politique qui reconnaît à la collectivité locale le rôle d'acteur principal de la gestion de ses ressources et de son développement.

330 Nous souhaitons que les présentes consultations soient une occasion pour le gouvernement et les divers niveaux d'administration et pour nos élus de réfléchir sur leurs responsabilités et leurs devoirs de garantir les intérêts des citoyens dans chacune de leurs décisions. Merci.

LE PRÉSIDENT :

335 Alors, merci beaucoup de ce mémoire très clair et très ferme. Il y a une chose qui se dégage très nettement de votre mémoire, c'est vraiment l'insistance très très très forte sur la communauté locale. On va avoir peut-être des questions à vous poser là-dessus.

340 Juste une première petite question de ma part; ensuite, je céderai la parole à mes collègues. Quelle est la différence que vous faites entre la résolution 7 et la résolution 8, en référence à la résolution 17? C'est-à-dire qu'en 7, vous distinguez du captage d'eau à des fins commerciales. Qu'est-ce que vous entendez par «commerciales» ?

345 Parce que j'ai compris que votre intervention est liée à des phénomènes d'ignorance - on ne connaît pas toute la chose - et donc, à la grosseur de la captation. Ce que je veux savoir, c'est que veut dire «commerciales» par rapport à ce que vous dites ensuite, en 8, pour tout projet de captage et en 17 sur les projets à gros volume. Je veux voir quels sont les liens qu'il y a là-dedans.

350 **M. JACQUES LEPAGE :**

«Commerciales» , nous autres, on voulait dire l'eau qui était puisée pour être vendue, comme ils font à Mirabel.

355 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'un golf est une chose commerciale, pour vous?

M. JACQUES LEPAGE :

360 Bien, le golf, il ne prendra pas autant d'eau que... le golf, vous dites un golf?

LE PRÉSIDENT :

365 Oui, un golf.

M. JACQUES LEPAGE :

C'est commercial.

370 **LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'il y a un autre mémoire d'un groupe sur un golf.

375 **M. JACQUES LEPAGE :**

Oui, c'est commercial, mais c'est...

Mme MARTHA PÉLOQUIN :

380 Mais ça prend beaucoup moins d'eau qu'une industrie qui embouteille.

LE PRÉSIDENT :

385 Ça, ce n'est pas sûr. C'est parce que le problème, c'est que vous ne donnez pas de volume. Vous partez, à priori, que l'exploitation d'eau pour vendre est nécessairement un gros volume et vous ne donnez pas de volume. Et le problème qu'on a, c'est est-ce que c'est sur le volume que vous vous basez ou si c'est le fait que c'est commercial? C'est juste ça que je veux essayer de comprendre.

390 **M. JACQUES LEPAGE :**

395 Ce serait plus sur le volume.

LE PRÉSIDENT :

Plus sur le volume.

400 **M. JACQUES LEPAGE :**

Oui.

405 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, ça marche. Vous vouliez rajouter quelque chose, monsieur Joanisse?

410 **M. MAURICE JOANISSE :**

Est-ce que monsieur Robert pourrait s'avancer pour les questions aussi?

LE PRÉSIDENT :

Ah! si vous voulez lui permettre de répondre à des questions, il n'y a pas de problème.

415 **M. MAURICE JOANISSE :**

Merci.

420 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Dans la foulée de ce que monsieur le président vient de vous poser comme question, j'aimerais avoir comme précision, au point 8, c'est que vous dites: «pour tout projet de captage d'eau souterraine, quel que soit l'usage», vous n'incluez pas le simple citoyen qui aurait besoin d'un puits artésien pour sa famille?

425 **Mme MARTHA PÉLOQUIN :**

À ce moment-là, oui.

430 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Aussi?

435 **Mme MARTHA PÉLOQUIN :**

On l'implique aussi, parce qu'il faut que lui aussi sache qu'il faut qu'il fasse attention à l'eau, qu'il l'économise aussi.

440 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

J'avais quelques questions à vous poser, mais je vais en prendre une au hasard. Je me fiais toujours que mes collègues en posaient et moi, j'en gardais pour la fin.

445 Je vais prendre celle-ci. À partir de ce que je vois dans votre mémoire, à la page 18, au 6e paragraphe, les municipalités locales pour les aspects hydrogéologiques et l'élaboration de leur plan d'aménagement, ma question était d'ordre général là-dessus parce que je me disais comment envisagez-vous dans une telle perspective l'éventualité de la gestion intégrée par bassin versant?

450 Vous connaissez l'existence du COBARIC à la rivière Chaudière. Donc, on commence de plus en plus à parler de ça devant nous au cours des derniers mois. Donc, il y aurait éventuellement, si c'est cela que le gouvernement retenait, un schéma directeur de l'eau dans les bassins versants. Alors, comment voyez-vous tout ça s'articuler, à partir de votre propre perspective ici?

455

460 **M. BERNARD HATEGEKIMANA :**

Je pense que dans le cas du mémoire, on a pris une certaine réserve. Parce que ne sachant pas comment les nappes aquifères interagissent entre elles, si elles dépassent les bassins versants ou non, on préconise que ce soient les études qui déterminent le niveau de gestion des eaux des nappes aquifères. Si le bassin versant s'avérait être le bon moyen pour la gestion de l'eau, on voterait pour ça, mais on laisse ouverte quand même l'analyse pour déterminer quel est le mode de gestion qu'il faut adopter pour une bonne gestion de l'eau.

465 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Est-ce que vous pourriez vous identifier pour les besoins de la sténotypiste et pour nos verbatims?

470 **M. BERNARD HATEGEKIMANA :**

Moi, c'est Bernard Hategekimana. J'ai été approché pour donner quelques conseils pour le mémoire.

475 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et si vous avez à intervenir, aussi, nous aurons besoin de votre nom et prénom. Monsieur Robert, je crois?

480 **M. MARCEL ROBERT :**

Marcel Robert, membre du Comité de citoyens. Merci.

485 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Alors si votre vision des choses est que chaque municipalité doit avoir cette préoccupation de l'eau à partir d'une base territoriale, vous venez de dire vous-même qu'une zone aquifère, on ne peut pas exactement la cerner. Puis encore, même si on réussissait, par des études hydrogéologiques précises, à la cerner relativement, c'est variable. La portion de la nappe dite phréatique est variable. Peut-être qu'on a plus de sécurité quand c'est une nappe captive au niveau de son confinement.

495 À ce moment-là, est-ce que votre façon de voir cet aménagement-là ne se trouverait pas, au niveau de l'eau, un peu problématique? C'est à ça que je veux en venir dans mon questionnement.

500 **M. BERNARD HATEGEKIMANA :**

Ça ne devrait pas être problématique dans la mesure où l'eau est essentielle à tout le monde, l'hypothèse de départ, c'est que tout le monde devrait s'en préoccuper. Et comme c'est l'utilisateur principal qui est concerné, on suppose qu'il y a moyen de trouver un terrain d'entente pour que, même si c'est sur deux municipalités, on puisse quand même avoir un outil de gestion qui est approprié. Et c'est la raison pour laquelle on insiste sur la localité.

505 Quand on dit «local», c'est qu'on a un patrimoine à soi, on veut en vivre et, donc, on prend les mesures nécessaires pour en vivre. Et comme c'est vital, l'hypothèse de départ, c'est que tout le monde va vouloir faire tout ce qui est bon pour que la gestion soit bonne.

510 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et les chicanes de clocher, d'après vous, pour une telle cause, s'atténueraient comme ça quand il y a des petites guerres entre municipalités? Parce que ça existe, il ne faut pas se le cacher. Un peu partout, il y a des petites guerres de pouvoir.

515 **M. BERNARD HATEGEKIMANA :**

À ce niveau-là, nous, c'est un point de vue du moins que, au niveau du comité...

520 **Mme MARTHA PÉLOQUIN :**

525 Je crois que ça dépasse un peu les bornes de notre petite municipalité. On peut dire que l'eau, on est très conscients qu'elle est très menacée, mais on est très conscients qu'elle est universelle aussi. Il ne faut pas penser juste dans notre petit giron. Il faut penser un peu plus loin. C'est très vaste. Ça devient la mondialisation presque. Quand on pense à ça, on sait qu'il y a beaucoup de pays qui n'en ont pas.

530 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et la solidarité se fait, selon vous, automatiquement.

535 Monsieur Robert.

M. MARCEL ROBERT :

540 Si vous me permettez, madame Gallichan, au point 14, à la recommandation 14 et 15, vous allez remarquer qu'il y a une approche différente de notre comité à l'effet que dans le passé, on comptait sur nos MRC, sur nos conseils municipaux pour, on va dire, nous protéger contre peut-être des gens qui ont très soif de l'eau par rapport à sa valeur en argent. Alors, on a réalisé, comme simples citoyens, que ce n'était pas le cas du tout. Alors, en ayant parlé entre nous, nous disons que - et nous avons prouvé - que c'est aux citoyens de la localité de se prendre en main et de dire à leur conseil et de dire à leur MRC que l'eau doit être protégée.

Le point que vous soulevez, je vous assure que dans le contexte rural - parce que dans notre comité, nous avons plusieurs producteurs agricoles et le seul éleveur de bison dans notre coin - ces gens-là, lorsqu'il s'agit de partager l'eau, madame, entre municipalités, il n'y en a pas de guerre de clocher. Vous allez retrouver ça en ville où est-ce qu'il y a une église, mais dans le rural, madame, ça s'entraide.

On a eu une sécheresse cet été. Allez-y voir comment, Dieu merci, qu'on a arrêté le projet, nous, parce que laissez-moi vous dire ça, il y en a eu des puits de surface qui sont devenus sèches, il y en aurait eu beaucoup d'autres. Puis vous auriez dû voir ces gens, entre municipalités, s'entraider à charroyer de l'eau. Merci, madame.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Justement pour les MRC, si je comprends bien, vous recommandez un rôle plus large que celui qui est exercé actuellement par les MRC et, si je comprends bien, vous suggérez une certaine gradation, dans la mesure où les municipalités auraient des dispositions dans leurs plans municipaux et que ces dispositions de protection là devraient être intégrées au schéma d'aménagement. Est-ce que c'est bien ce que vous souhaitez?

M. MAURICE JOANISSE :

Justement, oui, c'est ça qu'on veut dire.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Et quel rôle voyez-vous aussi? Parce que vous parlez de surveillance mais que, pour exercer cette surveillance-là, il y aurait un besoin d'outils de gestion. Est-ce que ces outils de gestion là devraient être fournis par les MRC ou par les municipalités? Ou comment vous entrevoyez ça?

Mme MARTHA PÉLOQUIN :

Il devrait y avoir une collaboration pour que chacun puisse fournir pour faire une collaboration ensemble.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, naturellement.

M. MARCEL ROBERT :

Bernard a développé le point.

585 **M. BERNARD HATEGEKIMANA :**

Au niveau du mémoire, parce que j'essayais de lire le mémoire, il y a un fait qui est établi par le comité. C'est qu'il y a un rôle du gouvernement - comment dirais-je - coordinateur de l'activité économique sociale de toute la population. Il faut que ce rôle soit joué, dans un premier temps. C'est à partir de ce rôle que les autres intervenants devraient être encadrés pour jouer les rôles qui leur sont décernés.

Mais le comité privilégie une chose, c'est que le développement et la sensibilisation et la gestion des ressources viennent d'abord des besoins de la base et que les rôles intermédiaires, notamment les MRC, soient comme des coordinateurs. Autrement dit, c'est comme si on a un projet de développement qui est sur deux municipalités, il faut intégrer ça pour que les gens bénéficient au maximum d'une mise en commun des forces. Et le comité voudrait que le rôle de la MRC soit celui-là, être intégrateur du développement plutôt que décider du développement qui doit se faire au bas échelon.

600 **Mme MARTHA PÉLOQUIN :**

Il doit consulter les populations locales.

605 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui. En tout cas, d'après la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, c'est censé être le rôle actuellement de la MRC de faire ça. Peut-être que ça ne vous satisfait pas de la façon dont c'est fait, mais d'après la loi, avec le Conseil des maires, avec les contributions de chacune des municipalités, c'est comme ça que le schéma d'aménagement est constitué normalement.

615 **Mme MARTHA PÉLOQUIN :**

On a vécu une confrontation avec la Municipalité à ce sujet. Il n'y avait pas de collaboration.

M. MARCEL ROBERT :

Monsieur Genest, concernant la piézométrie, la surveillance, je crois à laquelle vous avez référé, c'est exactement. Aujourd'hui, vous savez, on parle du rural. Alors, on a beaucoup d'utilisateurs de la nappe d'eau souterraine et il n'y a personne qui surveille qu'est-ce qui arrive au niveau de la nappe, voyez-vous? Alors, il y aurait lieu que ça se fasse par municipalité, que ça se fasse par la MRC. Nous, on préférerait que ça se fasse par la collectivité locale, qu'ils aient une responsabilité de surveiller le niveau de la nappe souterraine chez eux si la MRC serait plus apte à le faire.

Mais c'est exactement à quoi on fait face. On arrive avec des projets qui vont pomper 47 000 litres à la minute, vous savez, et puis on pompe pendant tant d'heures. Et puis le niveau de

630 la nappe se maintient, oui, mais est-ce que c'est fait, ça, dans le temps que les cultivateurs pompent, que les serres pompent? Alors, présentement, on parle de protéger notre nappe, mais ça prend des éléments de surveillance. Et la piézométrie, présentement, elle n'est pas existante, voyez-vous? C'est le point que je voulais faire.

635 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

640 Mais comment vous entrevoyez le cas d'une nappe qui toucherait plus d'une MRC? Et est-ce que vous voyez des liens dans la gestion entre les écosystèmes aquatiques, l'eau de surface et les eaux souterraines?

645 **Mme MARTHA PÉLOQUIN :**

C'est intégré.

650 **M. MARCEL ROBERT :**

655 C'est interrelié. Alors, c'est pour ça que nous faisons la remarque dans notre mémoire. Et nous pouvons le prouver que présentement, en ce qui concerne l'hydrogéologie, on voulait planter une usine chez nous et puis on a essayé de savoir qu'est-ce qu'il en était à propos de tous ces systèmes que vous avez mentionnés, la relation. Écoutez, l'eau sous terre, elle vient d'où? Elle vient d'en haut? Voyez-vous? Alors, on n'a pas ces données. Alors, c'est ça qui nous a bouleversés, nous, qui nous a mis en action.

660 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

D'où votre insistance sur l'importance des connaissances pour bien gérer...

M. MARCEL ROBERT :

Extrêmement importantes, monsieur Genest.

665 **Mme MARTHA PÉLOQUIN :**

Elles sont très très limitées les connaissances. C'est pour ça qu'il faut faire très attention de toucher à l'eau tant qu'on ne connaîtra pas mieux, parce que c'est trop un risque aussi pour les éboulis si on pompe trop d'eau. Il y a toutes sortes de problèmes qui peuvent survenir.

670 **M. MARCEL ROBERT :**

Si vous permettez, monsieur le président, j'aimerais donc que notre éleveur de bison -- parce qu'il nous a fait le reproche, en tant que membre, qu'on parle beaucoup d'eau, mais qu'on ne parle pas du tout de la menace à laquelle il a été confronté et où il existe un danger énorme de pollution de notre nappe. Seulement pour vous démontrer que présentement, les paramètres, les normes ne sont pas là pour protéger le simple citoyen comme dans le cas de chez Jacques.

675 **M. JACQUES LEPAGE :**

C'est parce que l'année passée, il y avait deux projets, un à côté de chez nous pour composter des boues de moulin ainsi que... mais ils avaient demandé beaucoup plus de permis que ça, c'était leur base. Ils se sont basés là-dessus pour avoir leur permis, mais ils avaient demandé également un permis de triage de déchets solides et réhabilitation d'un site d'enfouissement. Puis juste en bas de chez nous, un autre, Aquaterra avec un autre propriétaire, ils voulaient pomper de l'eau. Ça fait que ça vous dit un peu...

680 685 Si vous voyiez chez nous, moi, je suis sur la même égalité qu'ils voulaient composter, puis l'eau qu'ils prenaient, elle venait de chez nous, parce qu'ils ont fait des tests puis j'ai manqué d'eau pendant une année et demie. Puis ils voulaient prendre la même eau, puis l'envoyer dans... vendre l'eau, composter des boues de moulin en haut puis vendre l'eau en bas.

690 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors, vous avez résisté?

695 **M. JACQUES LEPAGE :**

Bien, on a formé le Comité de citoyens à ce moment-là.

700 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Justement, là-dessus, nommément, vous mentionnez que tout projet de dépotoir devrait être soumis aux mêmes exigences de captage, etc. Déjà, les projets de lieux d'enfouissement sanitaire sont soumis à la procédure d'évaluation environnementale. Est-ce que vous entrez quelque chose de plus que cette disposition législative?

705

M. JACQUES LEPAGE :

Ça, c'était un dépotoir industriel. Ce n'était pas un dépotoir pour les ordures ménagères, si vous voulez.

710

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, mais c'est quand même soumis à la procédure. Toute décharge est soumise à la procédure.

715

Alors, est-ce que vous voyez plus que la procédure d'évaluation environnementale? Est-ce que vous pensez que ce n'est pas satisfaisant comme protection?

720

On pense aussi qu'il faut qu'il y ait un comité neutre parce que souvent, des fois, les compagnies, elles se mettent d'accord avec le Ministère et on a de la difficulté à ce moment-là. Si c'est un comité neutre, ils sont moins gênés de parler puis de dire ce qu'ils doivent faire. Le comité neutre est très important, même au niveau mondial, pour protéger l'eau.

725

Étant donné que les gouvernements changent souvent, bien, à un moment donné, ça peut être plus... c'est laissé pour compte. Il faut qu'il y ait un suivi continu. C'est pour ça que c'est important qu'il y ait un comité neutre. Au niveau de l'hydrogéologie, de toutes les recherches puis tout ça, c'est important qu'il y ait un comité neutre aussi accompagnant le ministère.

730

LE PRÉSIDENT :

735

Ce qui est l'objet de la procédure fondamentale.

M. JACQUES LEPAGE :

740

Si je peux rajouter juste une chose, c'est que quand l'eau est utilisée par les agriculteurs, ainsi que les résidants, normalement on n'a pas de problème. On ne manque pas d'eau, puis ça va bien. Mais des pompages d'eau excessifs, comme vous parlez, vous demandiez quel volume qu'ils voulaient pomper. Eux autres, ils voulaient pomper 20 000 litres à l'heure. C'était ça leur projet. Mais c'est là qu'on commence à avoir du trouble. Puis même sans pomper, moi, je manquais d'eau chez nous, même sans qu'ils pompent. Parce qu'en faisant le puits, étant donné que l'eau est en haut, elle venait de chez nous, l'eau sortait du puits d'elle-même, puis j'ai manqué d'eau.

745

LE PRÉSIDENT :

750 Ça va pour l'essentiel, si vous permettez, parce que je ne veux pas priver le droit des autres, d'autant plus que j'ai quelqu'un qui m'a signifié qu'il y avait des contraintes d'autobus.

755 Écoutez, je tiens à vous remercier tout d'abord tous les trois, puis tous les cinq. Et si ça continuait, il y en avait d'autres dans la salle. Merci beaucoup de votre présence. Merci de votre mémoire, c'est un mémoire extrêmement articulé sur l'expérience de base. Alors, merci beaucoup et j'espère qu'on ne trahira pas trop vos pensées dans la production de notre rapport final.

Mme MARTHA PÉLOQUIN :

760 Merci de votre bonne attention.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

765 Alors, j'invite maintenant les représentants de la Fédération de l'UPA de l'Outaouais-Laurentides, s'il vous plaît. Bonsoir, madame!

Mme DIANE CLÉMENT :

770 Bonsoir, messieurs! Bonsoir, madame! Je suis Diane Clément, présidente du syndicat de base de l'UPA de Thuro et je suis la vice-présidente de la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides.

M. MARC BÉLANGER :

775 Et je suis Marc Bélanger, agent régional en agroenvironnement pour l'UPA Outaouais-Laurentides.

Mme DIANE CLÉMENT :

780 Monsieur le président, par le présent mémoire, la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides désire faire connaître son point de vue relativement aux problématiques de la gestion de l'eau sur son territoire.

785 Nous tenons à préciser, à priori, que nous endossons le mémoire sur la gestion de l'eau au Québec présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement par la Confédération de l'Union des producteurs agricoles. Ce document est exhaustif et présente la position de l'ensemble des producteurs et productrices du Québec, y compris la nôtre, sur l'établissement d'une future politique de l'eau au Québec. Nous ne reprendrons donc pas l'ensemble des positions présentées dans le document de la Confédération de l'UPA.

Je crois que le document, vous ne l'avez pas reçu encore, il devrait vous parvenir un peu plus tard. Il sera présenté à Montréal.

795 Nous nous appliquerons plutôt à faire connaître notre position face à la problématique locale.

800 Notre mémoire est divisé en deux parties: pour la région de l'Outaouais, un premier document est présenté le 20 octobre; un deuxième document sera déposé, pour la région des Laurentides, pour les audiences du 17 novembre prochain.

805 Conflits d'usage et priorités d'usage. L'eau souterraine est une ressource vitale pour l'agriculture et les résidants en milieu agricole.

810 Les eaux souterraines doivent prioritairement servir à des fins de consommation humaine non commerciale. Dans cette optique, la ressource doit être utilisée en premier lieu pour s'abreuver, pour la production d'aliments, ainsi qu'au maintien des écosystèmes aquatiques, incluant les milieux humides.

815 Sur le territoire, il y a eu dans le passé des projets de captage d'eau souterraine à des fins d'embouteillage commercial. Afin d'éviter des conflits locaux entre usagers de la ressource, la Fédération de l'UPA demande au gouvernement de décréter un moratoire sur l'émission des certificats d'autorisation pour le captage des eaux souterraines à des fins d'embouteillage. L'État québécois a le devoir de définir, dans sa politique de gestion de l'eau, des principes et des orientations qui encadreront les projets de commercialisation de l'eau à des fins commerciales. La qualité et la quantité de l'eau destinée à des fins de consommation humaine et de production agricole doivent être préservées et disponibles.

820 Les périmètres de protection. Au cours des prochaines années, plusieurs municipalités devront déterminer et désigner des périmètres de protection pour les ouvrages de captage d'eau souterraine alimentant un réseau de distribution d'eau potable.

825 Advenant le cas que le périmètre soit en territoire agricole, des mesures devront être prévues pour compenser les pertes de récoltes et de revenus sur les superficies de sols qui devront être retirées à des fins de protection de l'ouvrage de captage d'eau souterraine.

830 La stratégie agroenvironnementale. La Fédération de l'UPA est partie prenante dans l'implication de ses membres à adopter des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement.

835 C'est en soutenant et en encourageant les producteurs et productrices dans leur démarche de réalisation d'une agriculture durable que nous minimiserons l'impact de l'agriculture sur la qualité de l'eau et cela en partenariat avec l'ensemble de la société québécoise.

835 Le secteur agricole Outaouais est reconnu pour son vaste territoire où il se pratique une agriculture de type extensif. La présence de deux clubs-conseils en agroenvironnement, le Club des services agroenvironnementaux de l'Outaouais et le Club de gestion des sols du Pontiac, regroupe près de 65 producteurs. Ils offrent des services à leurs membres et ils sont très actifs auprès de la communauté locale.

840 Dans la dernière année, les membres et les producteurs non-membres ont participé à des activités qui favorisent l'agriculture durable. On peut citer en exemple: des cours théoriques sur la technique du désherbage mécanique dans le maïs et les céréales et des démonstrations aux champs en saison afin de réduire l'utilisation des pesticides; des cliniques sur la santé des sols, interprétation des profils pédologiques, et l'utilisation de différents types d'équipements de travail du sol afin de favoriser des pratiques culturales de rotation et de travail minimum du sol; cours de réglage des pulvérisateurs à rampe permettant une meilleure utilisation des pesticides.

850 En production de bovins de boucherie, la Fédération des producteurs de bovins de boucherie du Québec, de concert avec le MAPAQ et le ministère de l'Environnement, ont mis au point le Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers de bovins de boucherie. Ce guide vise à gérer le troupeau et le fumier dans une optique d'agriculture durable.

855 Depuis le printemps dernier, de nombreuses assemblées d'information se sont tenues sur le territoire pour informer les producteurs et productrices sur les modalités d'application de ce nouvel outil de gestion. Les membres de deux clubs d'encadrement technique, le Gatineau Outaouais Beef et le Pontiac Beef Club, sont aussi impliqués dans la mise en application du guide.

860 En Outaouais, les producteurs et les productrices ont participé à 76.9 % au Portrait agroenvironnemental, dont l'objectif est de connaître l'état de la situation des entreprises visées par le règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole.

865 En conclusion, les producteurs et productrices en Outaouais sont dépendants de la ressource eau. Nous reconnaissons l'importance de préserver sa qualité pour les générations à venir. De même, nous voulons préserver notre accès à la ressource. Les impacts sur l'agriculture que pourrait avoir une politique de l'eau devront inclure des mesures de compensation et des moyens pour nous permettre de continuer et d'accélérer notre implication dans une meilleure gestion de la ressource eau. Merci.

LE PRÉSIDENT :

875 Merci, madame. Petite question d'information d'abord. Il y a combien de fermes et combien de producteurs agricoles dans la région?

Mme DIANE CLÉMENT :

880 En Outaouais?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

885 **Mme DIANE CLÉMENT :**

On est environ 1 200.

LE PRÉSIDENT :

890 Ah! oui?

Mme DIANE CLÉMENT :

895 Oui.

LE PRÉSIDENT :

900 Parce que dans un autre document, j'ai lu 1 585 fermes. Non? Vous êtes plus proches des sources que moi, je peux avoir vu une source qui n'est pas de...

Mme DIANE CLÉMENT :

905 Il y a des producteurs peut-être qui ne sont pas enregistrés à l'UPA.

LE PRÉSIDENT :

Ça peut arriver.

910 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et dans les Laurentides? Les deux?

915 **Mme DIANE CLÉMENT :**

Non, non, seulement l'Outaouais.

920 **LE PRÉSIDENT :**

Juste pour la région. Dans les actions que vous avez faites -- parce qu'évidemment partout où on va, et c'est correct, les gens signalent l'importance des clubs agroenvironnementaux, ainsi que l'action faite par l'UPA pour la formation de ses membres, un des problèmes qui a été évoqué ici, il y a quelques mois quand on est venu, et qu'on retrouve dans les mémoires, c'est l'accès des boeufs d'élevage aux cours d'eau, qui est perçu dans le coin comme un problème très agaçant, très important. Or, dans la formation que vous donnez, je ne vois pas de ces éléments-là.

925 Est-ce que dans la stratégie de formation et de sensibilisation de vos membres, il y a quelque chose qui a porté spécifiquement là-dessus?

930 **Mme DIANE CLÉMENT :**

Dans le Guide de bonnes pratiques, c'est mentionné, je crois. Peut-être que Marc pourrait répondre, c'est plus son domaine un peu.

935 **M. MARC BÉLANGER :**

Oui, c'est ça. Je sais que dans le Guide de bonnes pratiques pour les problèmes de boucherie, on mentionne le fait de favoriser -- en fait, de tenir les animaux loin du cours d'eau comme tel pour minimiser les impacts sur le cours d'eau, à savoir diminuer l'érosion des sols, bien entendu, par le piétinement principalement, et par une contamination éventuelle à ce niveau-là.

940 **LE PRÉSIDENT :**

Dans le document, vous dites que l'agriculture qui est dans la région est une agriculture de type extensif, donc par opposition, à ce qu'on nous a dit ailleurs, à une agriculture de type intensif, donc production laitière, production de boeufs de boucherie, etc.

945 Est-ce que vous êtes en train d'observer un passage à l'agriculture intensive, dans le sens d'une production céréalière beaucoup plus marquée? Est-ce que cette évolution-là, vous la constatez dans votre région?

955 **Mme DIANE CLÉMENT :**

Non. C'est plutôt le contraire. Là, je pourrais vous dire que la moitié des fermes, à peu près 50 %, produisent à peine 50 000 \$. Ça fait que ce n'est pas une production intensive. Elle va rester «part time», ni plus ni moins, qu'on appelle nous autres. On a beaucoup de producteurs que c'est un deuxième métier, en fin de compte.

960 **LE PRÉSIDENT :**

Ce sont des gens qui ont un travail par ailleurs?

965 **Mme DIANE CLÉMENT :**

Qui ont un travail ailleurs. Ils font de l'agriculture comme passe-temps. On a beaucoup de producteurs dans ce sens-là.

970 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, ça va.

975 **Mme DIANE CLÉMENT :**

Puis je pourrais peut-être rajouter aussi qu'au point de vue, je peux dire, pour préserver l'environnement de contamination des nappes d'eau - tantôt, vous parlez des animaux - certains producteurs me disent que c'est des troupeaux de trente, quarante vaches. Ce n'est pas beaucoup. Ce n'est pas pire qu'un troupeau de chevreuils que tu vas voir dans les cours d'eau. Souvent, ils nous mentionnent ça quand on dit: «Vous allez clôturer vos cours d'eau pour enlever l'accès des animaux», on dit: «Les chevreuils ont le droit d'y aller dans les cours d'eau.» Tous les animaux, en fin de compte, ont le droit d'y aller, mais on leur dit quand même de faire attention à la ressource.

985 **LE PRÉSIDENT :**

Ça serait intéressant de poursuivre cette réflexion-là d'une manière théorique, par exemple. Parce que si vous me dites que l'ordre de la nature est l'ordre de la norme, on va avoir des saines bonnes discussions sur l'agriculture après, sur l'utilisation des pesticides ou autrement, voyez-vous? Alors l'argument se revire, là. Il n'est pas univoque.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

995 Vous parlez dans votre mémoire d'agriculture durable. Et c'est un terme qui est à la mode. On a vu que pour l'anniversaire de l'UPA, il y avait un cahier qui a été publié sur ces orientations-là. C'est intéressant.

Est-ce que vous avez mesuré pour votre région l'état d'avancement ou de conversion vers l'agriculture durable? Est-ce que vous avez un indice de mesure qui vous permet de vous situer par rapport aux autres régions?

M. MARC BÉLANGER :

Bien, je dirais que d'une part, la source d'information, la recherche d'information, on va l'obtenir à partir du portrait agroenvironnemental, d'une part, qui va établir la situation actuelle. Et à partir de ce moment-là, on sera en mesure d'évaluer, dans les prochaines années, l'évolution, d'une part.

D'autre part, bon, bien, on peut parler des clubs agroenvironnementaux et on peut se dire que présentement, il y a approximativement 65 producteurs qui sont membres des deux clubs. Et il y a aussi les deux autres clubs d'encadrement technique pour les productions bovines. Si on compare ça au reste de la province ou dans l'ensemble de la province, il y a présentement près de 3 000 membres en tout et partout de clubs agroenvironnementaux.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Les clubs, ça démontre un intérêt, une motivation, mais si on veut mesurer, j'imagine, il faut pouvoir établir combien de producteurs utilisent le sarclage mécanique, par exemple, la rotation des cultures, moins d'engrais, moins de pesticides, ou les engrains et pesticides utilisés de façon plus judicieuse et plus rigoureuse. Là-dessus, je pense que vous n'avez pas beaucoup de données.

M. MARC BÉLANGER :

Là-dessus, le travail du portrait agroenvironnemental, c'est la raison ultime du portrait d'aller chercher des connaissances d'information auprès des producteurs agricoles.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Dans le questionnaire du portrait, est-ce qu'il y a un groupe de questions spécifiques sur l'eau?

M. MARC BÉLANGER :

1035 Sur la gestion de l'eau, on parle, en fait, entre autres, des bandes riveraines. On parle de clôtures, en fait, pour ce qui est des troupeaux.

Mme DIANE CLÉMENT :

1040 On parle des puits des producteurs.

M. MARC BÉLANGER :

1045 Oui, périmètres. Alors, il y a plusieurs questions qui ont trait à l'eau et à la gestion de l'eau.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1050 D'accord, merci.

Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :

1055 J'ai été un petit peu étonnée par une des premières phrases de votre mémoire qui paraît à 1.1.1. C'est lorsque vous mentionnez que la ressource doit être utilisée en premier lieu pour s'abreuver, pour la production d'aliments, ainsi qu'au maintien des écosystèmes aquatiques, incluant les milieux humides.

1060 Cette préoccupation que vous nous exprimez ici, je ne sais pas comment elle serait reçue dans d'autres endroits que nous avons présentement visités, où on pointe du doigt les agriculteurs, soit par le drainage ou par d'autres pratiques, on les accuse de ne pas avoir ce respect des écosystèmes et des milieux humides.

1065 Ici, comment réussissez-vous à ne pas avoir, en tout cas, soulevé de remous dans la salle quand vous avez dit ça?

M. MARC BÉLANGER :

1070 Bien, du fait que c'est de l'agriculture extensive et que ce sont principalement des champs de foin et qu'à ce moment-là, puisqu'il y a peu de culture de maïs - jusqu'à date, en tous les cas - il y a beaucoup moins de drainage qui s'est fait ici.

1075 **Mme DIANE CLÉMENT :**

Puis il y a peut-être la topographie du sol aussi. Si vous regardez, on est dans une vallée, dans des montagnes, souvent les fonds sont humides puis ils vont rester humides.

1080 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Pourriez-vous juste nous faire un peu le portrait? Vous dites qu'il n'y a pas beaucoup donc de culture de la céréale. Il y a beaucoup de production bovine, d'après ce que je comprends de vos quelques lignes ici. Est-ce que vous pouvez rapidement nous brosser les proportions?

1085 **M. MARC BÉLANGER :**

Les proportions, il faudrait que je vérifie, en fait, au MAPAQ comme tel. Mais dans l'ensemble du type d'agriculture qui existe ici, à ce moment-là, on voit très bien qu'il y a peu de champs, d'une part, labourés, par exemple, sur une base annuelle et qu'il y a donc à ce moment-là moins de drainage aussi. Il y a des terres qui sont moins entretenues, si on veut.

1090 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

C'est surtout des fermes d'élevage et particulièrement du bovin, si je m'en tiens à ce que vous avez écrit.

1095 **M. MARC BÉLANGER :**

Oui.

1100 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et les piscicultures, est-ce que les gens sont membres chez vous, faisant partie de l'agroalimentaire?

1105 **Mme DIANE CLÉMENT :**

De l'UPA, vous voulez dire?

1110 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Oui. Est-ce qu'ils sont membres chez vous?

1115 **Mme DIANE CLÉMENT :**

On a quelques producteurs, mais c'est minime des producteurs de pisciculture. Moi, j'en connais un dans le coin de la Petite Nation Namur. On en avait un autre, le fameux lac Heney que tout le monde a entendu parler, que maintenant il a cessé d'opérer. On n'a pas beaucoup de producteurs de pisciculture.

1120 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Ma dernière question, puisque vous n'en avez pas beaucoup parmi vos membres, la question que j'allais poser, c'était: est-ce que dans les approches de sensibilisation que vous faites avec les clubs agroenvironnementaux, etc., vous avez une portion touchant la pratique de 1125 cette industrie, l'industrie piscicole.

M. MARC BÉLANGER :

1130 Bien, je dirais que présentement, l'agroenvironnemental est dirigé principalement vers les productions animales, maraîchères, en fait les productions autres que piscicoles.

LE PRÉSIDENT :

1135 Ça va, merci beaucoup, madame. Merci, monsieur. On continue notre portrait agricole de région en région, alors j'ai hâte d'avoir le mémoire final de la Fédération.

Alors, j'invite les représentants, s'il vous plaît, du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais.

1140 **Mme NICOLE DESROCHES :**

Bonsoir! Je suis seule de ma gang, ce soir.

LE PRÉSIDENT :

1145 C'est vous qui êtes la représentante.

Mme NICOLE DESROCHES :

1150 C'est ça. Je suis Nicole Desroches. Je suis la présidente du Conseil régional.

Alors, comme vous avez pu constater, notre mémoire est assez volumineux. Je crois qu'à titre de Conseil régional, vu notre mission et notre mandat, on se devait de toucher à pas mal tous les aspects de l'eau. D'ailleurs, dans l'Outaouais, tous les aspects sont interpellés. 1155 Comme vous avez pu voir, il y a déjà certains aspects.

Le Conseil régional, on a pensé aussi toucher à l'aspect peut-être plus national et plus international aussi, mais on a touché à la conservation de la ressource. On a aussi touché aux installations hydroélectriques, le captage d'eau, l'agriculture. Nous avons été interpellés souvent avec la classification des rivières, l'élaboration d'un plan de développement intégré des rivières Gatineau et de la Lièvre. Alors, disons que le dossier eau, c'est un dossier qui revient souvent.

Je ne pense pas que je vais lire tout le mémoire, mais je pense que même lire les recommandations pour le bien de la salle, ce serait peut-être la meilleure chose, mais je crois que ce serait quand même assez long aussi.

LE PRÉSIDENT :

Non, vous pouvez le faire. Ça va vous prendre cinq, six minutes et je pense que c'est l'essentiel de votre rapport...

Mme NICOLE DESROCHES :

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

... et c'est bon que les gens l'entendent.

Mme NICOLE DESROCHES :

Alors, au niveau plutôt général, si je peux dire, la première recommandation, c'est qu'évidemment, la province se dote d'une politique sur l'eau et qu'ils déclarent l'eau un bien collectif pour l'ensemble des Québécois et Québécoises.

Que cette politique d'eau aussi inclue une gestion de l'eau qui s'appuie sur des principes rigoureux de développement durable dans le sens environnemental du terme; selon des principes évidemment de développement durable, un accès garanti à la ressource, tant au niveau quantitatif que qualitatif pour l'ensemble de la population.

Et cette politique d'eau devrait aussi faire une large place à l'éducation relative à l'eau, parce que nous sommes une province où il y a beaucoup d'eau, nous sommes une région où il y a beaucoup d'eau, mais les gens connaissent peu la ressource. Même, il n'y a pas de relevé du nombre de rivières -- bien, de rivières, oui, mais du nombre de lacs dans la région. On parlait de la nappe phréatique, qu'il n'y avait pas de relevé, mais il n'y a même pas de relevé des lacs au complet.

Ensuite, au niveau international, nous recommandons la mise en place par les Nations Unies d'un organisme international ayant pour mandat la gestion des intérêts des eaux

nationales. Cet organisme appliquerait une grille d'analyse définie à partir des principes du développement durable et les États participants devraient accepter le mandat et les principes de développement durable notamment en rendant accessibles les résultats de leur gestion.

1205 Alors, je pense qu'on n'a pas besoin de faire un historique ou de faire le propos du problème. Quand une ressource se raréfie, ce que ça suscite, juste ce qui se passe dans les Maritimes par les temps qui courrent, je pense que c'est déjà assez éloquent.

1210 Ensuite, au niveau du Québec, il devrait y avoir une création d'une agence de l'eau. Son mandat serait de coordonner l'application de la politique de l'eau, assurer la concertation entre les différents partenaires, coordonner des agences de bassin - qui est une autre recommandation - et coordonner la politique d'éducation relative à l'eau et à la recherche sur l'eau.

1215 Alors tout à l'heure, vous avez amorcé l'histoire de guerre de clocher. Alors, c'est évident que ça existe. L'Outaouais n'est pas différent des autres régions à ce niveau. Alors si on parle de gestion par bassin versant, bien, déjà l'Outaouais, c'est déjà très complexe puisque la principale des rivières est frontalière. Ensuite, il y a neuf rivières principales. Alors, à ce moment-là, comment gérer ça, parce que les juridictions administratives, à moins de toutes les refaire pour faire la gestion par bassin versant, je crois qu'on n'en sortirait pas. Alors, à ce moment-là, il faudrait un autre organisme, alors un national et puis ensuite un régional qui coordonnerait les données.

1225 Ensuite, que la gestion par bassin, bien, soit assumée en région par ces comités.

En conformité avec notre première recommandation, que toutes les lois du Québec soient amendées afin d'attribuer à l'eau le statut de bien collectif. Ce statut pourrait prendre la forme d'une charte de l'eau, par exemple.

1230 Disons qu'au Québec, on est privilégié par rapport aux autres provinces puisque notre Code civil protège déjà les eaux de surface. On voit qu'en Alberta, ils ont déjà des difficultés avec nos voisins les Américains, avec les contournements d'eau de surface. Alors, ça, c'est un problème qui va moins nous toucher, mais définitivement, dans le dossier des eaux souterraines, c'est quelque chose qui va se pointer.

1235 Ensuite, que les différents paliers de gouvernement harmonisent leurs lois en tenant compte du nouveau statut attribué à l'eau. Alors, c'est évident, c'est facile à dire mais ce n'est pas facile à accomplir.

1240 Que le nouveau statut de l'eau amène donc un resserrement de la préservation, de la conservation et de la protection de la ressource.

Nous recommandons aussi qu'un guichet central soit désigné afin de rassembler l'ensemble de l'information sur l'eau et que cette information soit disponible à l'ensemble de la

1245 population du Québec. Alors, que ce soit au niveau des lacs ou des puits ou des nappes phréatiques, il y a un grand manque d'information.

Et que l'Institut national de recherche scientifique soit associé sous la coordination de l'agence québécoise de l'eau.

1250 Nous recommandons aussi que la propriété et la gestion des aqueducs municipaux restent du domaine public, pour éviter les problèmes connus en Angleterre, entre autres.

1255 Dans le but de développer une relation responsable avec l'eau, qu'un système de tarification soit mis sur pied, intégrant le principe fondamental de l'équité qui assurerait au citoyen ses besoins de base. Alors, équité au niveau des gens qui sont moins nantis par rapport aux gens qui sont bien nantis, pour assurer que tout le monde ait accès à l'eau.

1260 Qu'une étude détermine le bien-fondé de mettre en place un service d'eau parallèle, servant à des utilisations autres que la consommation, c'est-à-dire des eaux qui seraient moins traitées que celle qu'on boit.

1265 Qu'un programme d'efficacité énergétique en eau soit élaboré afin d'amener une plus juste utilisation et une baisse de consommation pour les différentes clientèles, alors résidentielle, industrielle, commerciale et institutionnelle, évidemment, puisque les besoins et les utilisations sont différents.

1270 Ensuite, au niveau de l'agriculture, l'élimination progressive dans des délais raisonnables de l'utilisation des pesticides, herbicides, fertilisants, engrais et autres produits, à cause de leurs effets néfastes sur la qualité de l'eau et des risques connus sur la santé.

1275 Au niveau de l'industrie de la pisciculture, que celle-ci soit mieux réglementée. Je ne veux pas déborder, là, mais le MAPAQ en région a deux visées: une, ce sont les piscicultures, d'en avoir d'autres, d'en mettre sur pied d'autres, et le développement de la ferme pour la boucherie.

1280 La différence entre les chiffres, le 1 500 et le 1 200, c'est parce qu'il y a beaucoup de terres qui ne sont pas utilisées. Alors, je pense que c'est ça la différence entre le 1 500 et le 1 200 de tout à l'heure.

Que soit pris en compte le tarif de l'eau utilisée dans le calcul de la rentabilité des projets de pisciculture.

1285 Ensuite, au niveau de l'industrie, qu'un suivi soit assuré auprès des industries afin de favoriser tant une diminution de la quantité d'eau prise que de l'augmentation de la qualité des eaux rejetées.

1290 Que le gouvernement du Québec s'associe à la Communauté - alors, on est dans le plus local - s'associe à la Communauté urbaine de l'Outaouais pour rendre les rejets des usines de traitement des eaux le plus efficaces possible afin d'amener une meilleure qualité de l'eau des rivières.

1295 S'il y a une augmentation de la demande interne en énergie, que la première solution - là, on est rendus dans l'hydroélectricité - que la première solution privilégiée soit celle de l'efficacité énergétique.

1300 Qu'aucun projet de harnachement ne soit autorisé avant la fin du débat et de l'adoption par le gouvernement du Québec d'une première loi cadre sur l'eau qui lui donnera le statut de bien collectif, parce qu'il y a déjà pas mal de barrages en région, ici.

1305 Qu'un meilleur contrôle soit effectué sur les activités de pêche et de nautisme afin d'assurer la pérennité des écosystèmes aquatiques, parce qu'il y a quand même beaucoup de villégiature dans notre région.

1310 Que la réglementation oblige les municipalités à mettre sur pied un programme de vidange systématique des fosses septiques. Je crois que la réglementation existe déjà, mais la mise en oeuvre est loin d'être faite.

1315 Qu'au préalable à l'utilisation de moteurs sur un lac, il soit démontré la capacité de support de l'écosystème du lac.

Que chaque lac, ayant des villégiateurs, devrait avoir un comité veillant sur sa préservation et sa conservation de son écosystème. Il y en a déjà beaucoup de comités de mis sur pied déjà, mais c'est à améliorer.

1315 Alors, voilà nos recommandations.

LE PRÉSIDENT :

1320 Merci. Le Conseil régional de l'environnement, c'est le conseil classique qui existe dans chacune des régions?

Mme NICOLE DESROCHES :

1325 Oui. Le nôtre existe depuis dix ans. C'est un des premiers qui a été formé.

LE PRÉSIDENT :

1330 Juste une petite chose au niveau rédactionnel. J'ai l'impression qu'il y a peut-être une petite confusion. Je peux me tromper.

Mme NICOLE DESROCHES :

1335 Ça se peut fort bien.

LE PRÉSIDENT :

1340 À votre résolution 17, quand vous dites: «un programme d'efficacité énergétique en eau» , j'ai l'impression que c'est un programme d'efficacité en utilisation de l'eau dont vous voulez parler...

Mme NICOLE DESROCHES :

1345 Oui, plutôt en utilisation, oui.

LE PRÉSIDENT :

1350 ... mais pas énergétique. Parce que c'est la «demand side management» que vous voulez mettre en oeuvre là.

Mme NICOLE DESROCHES :

1355 Oui.

LE PRÉSIDENT :

 Donc, c'est des programmes de gestion intégrée de l'eau, pas d'énergie.

1360 **Mme NICOLE DESROCHES :**

Oui, oui, c'est ça.

1365 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a beaucoup beaucoup de choses dans votre mémoire. Vous en ratissez grand. Vous êtes, par ailleurs, les premiers à nous parler d'une institution internationale. Probablement en référence à Petrella qui, lui, veut un tribunal de l'eau, votre recommandation 5 demande un organisme international qui aurait pour mandat, au fond, de gérer les conflits interétatiques des eaux. Et vous devez penser, dans ce contexte-là, aux tensions éventuelles entre le Canada et les États-Unis. J'imagine que c'est ça que vous voyez?

1370 **Mme NICOLE DESROCHES :**

Entre autres, il y a une question nord-sud, évidemment. Il y a une question d'inégalité entre les différents pays qui sont sur terre. Il y a aussi que dans la gestion... c'est parce que l'eau est une ressource, mais c'est beaucoup plus qu'une ressource. Le pétrole est une ressource, mais ça n'a pas... je veux dire, tu manques de pétrole une journée, ce n'est pas tout à fait les mêmes effets que manquer d'eau.

1380 Alors, c'est certain qu'il va falloir qu'il y ait un organisme international parce que, d'une part, il faut s'assurer que tout le monde ait de l'eau; d'autre part, il faut aussi s'assurer de protéger la ressource, mais aussi de protéger l'accès à l'eau à ceux qui vivent sur les territoires où se trouve l'eau.

1385 Ensuite, là-dedans, vous avez aussi les pays, mais vous avez aussi les compagnies. Puis par les temps qui courent, les compagnies deviennent de plus en plus grosses et de plus en plus puissantes. C'est peut-être ça qui est plus épeurant, jusqu'à un certain point, que de vivre à côté des États-Unis en ce moment. Alors s'il n'y a aucune gestion internationale de l'eau, en tout cas, il risque d'y avoir des conflits à divers niveaux.

1390 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que cet organisme international que vous proposez viendrait remplacer le Conseil mondial de l'eau, qui existe déjà et qui s'est réuni à Marseille l'été passé?

1395 **Mme NICOLE DESROCHES :**

1400 Bien, ça pourrait être une reformulation de cet organisme, parce que je ne crois pas qu'on ait une gestion. La gestion internationale de l'eau ne se fait pas comme telle en ce moment. Alors, je crois qu'il faudrait faire place à peut-être la même commission, mais avec des mandats et des missions élargis ou des nouveaux mandats plutôt. Parce qu'en ce moment, ce n'est pas rendu au point où c'est une préoccupation, puis moi, ce que j'aimerais, c'est que

ça n'en arrive pas là et qu'on puisse le gérer avant que ça devienne un problème ou même une préoccupation ou un conflit ou quoi que ce soit.

1405

Parce que nous, on a connu une sécheresse cet été. Ce n'est rien à comparer à ce que d'autres pays connaissent comme sécheresse, mais même à ça, il y a eu des inquiétudes ici. Alors si c'est mal géré à un moment donné, ou si ce n'est pas géré, on risque d'avoir de grands conflits.

1410

LE PRÉSIDENT :

1415

Et vous nous suggérez une création d'une agence québécoise de l'eau. Ceux qui vous ont précédée ont parlé d'un ministère de l'eau. L'impression que j'ai, c'est que les groupes de la Coalition s'orientent vers l'idée d'une agence de l'eau.

1420

Pourquoi une agence plutôt qu'un ministère? Voulez-vous quelque chose qui soit indépendant de l'appareil gouvernemental? Pourquoi une agence? Parce que si c'est une agence, voulez-vous une affaire qui s'autofinance, qui s'organise à la méthode française?

1425

Mme NICOLE DESROCHES :

1430

C'était un peu dans ce sens. Parce que si on prend l'exemple du ministère de l'Environnement, par les temps qui courent, il n'en reste plus tellement. Alors, si c'est une agence indépendante, on a peut-être plus de chance que ça dure plus longtemps ou, en tout cas, que les fluctuations financières de notre gouvernement influencent moins sur la grandeur et les mandats d'une agence.

1435

C'est une question d'indépendance, mais c'est aussi une question de... parce que les ministères sont très liés au gouvernement en place. Tandis qu'une agence serait plus indépendante des politiques, quelles qu'elles soient. Alors, à ce moment-là, c'est encore une question de s'assurer que la gestion se poursuive, malgré ce qui peut se passer au niveau politique. C'est un peu l'idée derrière ça.

1440

Il y a aussi l'idée que, bon, on a parlé des municipalités, des MRC, etc. Alors, c'est évident qu'il y a déjà beaucoup de structures administratives politiques. Alors, une agence québécoise de l'eau, je crois qu'elle pourrait être plus indépendante et chapeauter, être un parapluie de tout ça. Parce que la tourmente politique, souvent va faire des choses qui ne sont pas toujours favorables à la conservation. Alors, je crois qu'une agence indépendante pourrait servir ça plus aisément.

On pourrait en discuter beaucoup plus longtemps, là, mais...

1445

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, on pourrait. On n'en discutera pas, on pourrait en discuter.

Alors, madame Gallichan.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1450

Oui, j'ai deux questions. Cette préoccupation que vous nous exprimez nous semble avoir une connotation relativement urgente de ramener toutes les lois. Je pense à la page 25 que j'ai noté, vous dites:

1455

«Que toutes les lois du Québec soient amendées afin d'attribuer à l'eau le statut de bien collectif; que les différents paliers de gouvernement harmonisent leurs lois», etc.

Dans quel délai voyez-vous que tout ça doit être fait? Parce qu'on ne se revire pas sur un dix cents là-dessus.

1460

Mme NICOLE DESROCHES :

1465

Non, non. On a spécifié ça, parce que je pense qu'on pourrait citer d'autres domaines où les lois ne se sont pas harmonisées. Par exemple, il y a une politique sur l'usage des pesticides, ça fait presque dix ans, puis elle n'est pas encore en vigueur. Alors, il y a des choses comme ça que c'est bien beau, on le dit. Et même, la politique sur l'eau, ça fait longtemps qu'on nous la promet, c'était même avant les élections précédentes.

1470

Alors, si on se fie au genre de délais qu'on vit présentement, je crois qu'il serait peut-être urgent de mettre des délais un peu plus -- disons mettre un peu de pression pour que les délais soient plus courts. Parce que si on attend, quoi, six ans avant que la politique soit écrite, puis ensuite on a tout le processus qui suit, puis là, après ça, on se dit: «Bien, ça prend un autre dix, quinze ans avant qu'on ait quelque chose de concret», je me demande s'il ne serait pas trop tard justement, parce que dans dix, quinze ans --

1475

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1480

Mais une harmonisation de lois, il faut tenir compte de tous les délais législatifs. Il y a aussi, bon, éventuellement, si cette proposition que vous faites arrivait jusqu'à bon port et était même acceptée au saint des saints, bon, ça prend un certain temps. C'est un délai que vous voyez à l'intérieur d'une décennie? Plus court que ça?

Mme NICOLE DESROCHES :

1485 Non, il faut quand même...

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

 Quel est votre niveau d'urgence?

1490 **Mme NICOLE DESROCHES :**

 Bien, le niveau d'urgence, c'est toujours des choses qui auraient pu être faites hier, beaucoup de ces choses-là.

1495 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

 Ah! oui, c'est sûr.

1500 **Mme NICOLE DESROCHES :**

 Pour être réaliste, si ça se faisait dans les prochains dix ans, parce qu'avec les changements climatiques qui se font en ce moment puis on n'a pas idée de la portée que ces changements peuvent avoir, l'eau pourrait être affectée grandement.

1505 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

 Alors, je ne veux pas être alarmiste - c'est toujours ce qu'on nous colle au front, les environnementalistes, «vous êtes alarmistes» - mais je veux dire, l'espèce humaine n'est pas tellement forte en prévention. Puis on a tendance à attendre que, bon, le feu soit pris avant de prendre des mesures. Alors, c'est dans cette optique-là qu'on spécifie ce genre de chose, pour allumer des lumières, dire: «Bien, peut-être qu'il faudrait songer à tout ça» puis pouvoir arriver avec quelque chose de complet dans les délais. Rêver en couleur, peut-être dans les prochains dix ans.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1515 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

 Ma deuxième question avait trait à la désinfection des eaux usées, parce que vous y faites allusion à un de vos éléments. Ce que à quoi vous pensez - est-ce que je traduis bien ce que vous nous dites - c'est qu'en plus de tout ce qu'on a, par exemple à Montréal, de désinfection à la Communauté urbaine de Montréal, ici, à la Communauté urbaine de l'Outaouais, vous voudriez ce qu'on appelle la désinfection tertiaire ou quatrième. C'est bien ça?

Mme NICOLE DESROCHES :

1525 C'est parce que les installations ne sont pas nécessairement rendues au même niveau qu'à Montréal. C'est qu'en province, tout le monde n'est pas rendu à la même place. Il y a des installations qui ont été construites, puis comme vous le savez, les normes changent continuellement. Alors, il y a des installations, sans être désuètes, qui ne sont pas complètement au niveau maximal des normes.

1530 Alors disons que ça, c'est quelque chose à travailler. Il en a été question, il y a peut-être deux ans, je pense, c'est venu sur le tapis, mais c'est toujours une question d'argent, évidemment.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1535 Mais ce à quoi vous pensez, c'est des techniques comme, par exemple, les ultraviolets...

Mme NICOLE DESROCHES :

1540 Oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1545 Et ça, vous voudriez ça à l'année longue ou?

Mme NICOLE DESROCHES :

1550 Bien, moi, je ne suis pas experte dans ce domaine-là, ce n'est pas moi qui ai rédigé le mémoire...

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1555 Mais vous croyez que la société québécoise, pour ce qui est des grands centres urbains, devrait aller jusque là dans un délai...

Mme NICOLE DESROCHES :

1560 Bien, si c'est nécessaire, oui, parce que l'eau qui sort du robinet, c'est de l'eau potable, je suis bien d'accord, mais à un moment donné vu que les usines deviennent désuètes puis qu'on n'est pas pressé de les remplacer non plus, alors à un moment donné peut-être les parfaire avec des méthodes plus avancées.

1565 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Oui, mais c'est des coûts, ça là.

1570 **Mme NICOLE DESROCHES :**

Oui, c'est toujours la réponse, c'est toujours la réponse qu'on a, mais il y a aussi si on utilise moins l'eau et si on en fait un usage plus responsable -- je veux dire, c'est tout lié, tout est lié ensemble. Je veux dire, à un moment donné les gens doivent se rendre compte que le Québec, c'est l'endroit où on utilise le plus d'eau. Bon, je comprends qu'on en a beaucoup, donc on n'a jamais été sensibilisé au fait qu'on doit faire attention à l'usage qu'on en fait.

1575
1580 Dans la Communauté urbaine, tranquillement les gens, bon, ils ont des journées d'arrosage, etc., mais la sempiternelle pelouse de tout le monde, c'est quand même quelque chose qui fait usage. Vous avez parlé des golfs, mais si on regarde juste les pelouses de tout le monde, c'est déjà incroyable la quantité d'eau que ça consomme.

1585 Je veux dire, c'est un virage que la société va devoir faire là, c'est pas juste une question de... il y a une philosophie aussi, il y a des coûts sociaux. C'est certain qu'il y a toutes sortes de coûts rattachés à ça. Et non seulement financiers. Mais ultimement, le coût, c'est est-ce qu'on veut survivre sur la terre, ultimement? C'est la question qu'on doit se poser, ou est-ce qu'on veut que nos enfants survivent sur la planète?

1590 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Merci.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1595 Vous recommandez qu'un guichet central soit constitué pour rassembler l'information sur l'eau. Est-ce que l'agence que vous proposez pourrait faire ce travail-là?

Mme NICOLE DESROCHES :

1600 C'est-à-dire oui, peut-être pas l'agence même, mais il y aurait une interdépendance, c'est certain. Depuis quelques années, on ne tient plus compte des puits qui ont été creusés, tout ça - avant on le faisait - mais c'est quelque chose qui devrait être repris puis même...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1605 Je suis d'accord sur le besoin. Je pense que c'est très évident. Mais j'essaie de voir où vous la situez dans l'ensemble de la proposition que vous faites.

Mme NICOLE DESROCHES :

1610 Il me semble, je ne me souviens pas en particulier, mais il me semble que c'était lié à l'agence, mais ce n'est pas nécessairement l'agence. Excusez, c'est parce qu'il y en a plusieurs recommandations.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1615 Quand on parle d'équité - l'équité, ce n'est pas forcément l'égalité, ce n'est même pas l'égalité du tout - est-ce que dans votre esprit, ça veut dire que des groupes de citoyens pourraient être tarifés différemment pour les services d'eau?

1620 **Mme NICOLE DESROCHES :**

1625 C'est évident que si on commence à restreindre la consommation, si on commence à tarifer, c'est qu'il y a des gens dans la société qui vont être touchés de plus près. Alors s'assurer de l'équité, c'est de s'assurer que tous aient accès à de l'eau pour leurs besoins de base. Et c'est évident qu'il va y avoir des calculs qui devront être faits: qu'est-ce que c'est un besoin de base?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1630 Mais ça, l'accès, vous en avez parlé dans votre première ou deuxième recommandation.

Mme NICOLE DESROCHES :

1635 Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1640 Vous parlez de tarification, puis vous employez le terme «équité». C'est ça que je veux voir, qu'est-ce que ça veut dire dans la pratique, dans votre esprit?

1645 **Mme NICOLE DESROCHES :**

C'est parce que je pense qu'il y aurait une quantité d'eau de base que tout le monde pourrait utiliser sans avoir à payer. Puis là, c'est une question de calculer les besoins de base pour X nombre de personnes dans un logis X. Et ensuite, on commence à exiger un tarif.

1650 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

D'accord, je comprends.

1655 **Mme NICOLE DESROCHES :**

Alors, c'est s'assurer que tout le monde a de l'eau. Puis à ce moment-là, s'il y en a qui veulent en faire un usage plus large --

1660 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, je comprends. C'est ce qui existe dans certaines municipalités.

1665 **Mme NICOLE DESROCHES :**

Oui.

1670 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Votre système parallèle des utilisations autres que la consommation, autrement dit, il y aurait deux robinets: un robinet d'eau potable et un robinet d'eau non traitée. Est-ce que c'est ça que vous avez à l'esprit?

1675 **Mme NICOLE DESROCHES :**

Bien, moins traitée. C'est parce qu'il y a des eaux qui sortent de l'usine, qui ne sont plus potables. Alors pour arroser la pelouse, faire le lavage, des choses comme ça. Ça existe dans certains États américains, déjà.

1680 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Là, il y a une question de coût à voir, le coût de l'installation. Mais lorsqu'on ouvre une rue pour installer le gaz ou le téléphone, ça pourrait être fait dans ce sens-là.

Alors, c'est ça que vous proposez, d'accord.

1685 Et finalement, est-ce que la vision du développement du MAPAQ concernant les piscicultures, selon vous, est une menace?

Mme NICOLE DESROCHES :

1690 Bien, tout dépendant comment on en fait la gestion. Et le problème qui revient toujours, quand on parle de gestion et quand on parle de surveillance, bien, c'est quand on refile la surveillance au niveau municipal, malheureusement dans bien des dossiers, les municipalités ne sont pas outillées pour faire la surveillance, s'assurer que tout est conforme. Et puis ça, on pourrait répertorier toutes les réglementations dont les municipalités sont responsables.

1695 Moi, je demeure en milieu rural et puis c'est évident que les normes ne sont pas respectées et qu'il n'y a pas les ressources pour outiller les municipalités à le faire aussi. Alors, c'est encore le même débat qui revient dans le dossier eau.

LE PRÉSIDENT :

1700 Alors merci beaucoup, madame.

Mme NICOLE DESROCHES :

1705 C'est moi qui vous remercie. J'aimerais aussi remercier Marc Turgeon et Isabelle Gariépy, qui ont travaillé à l'élaboration du dossier.

LE PRÉSIDENT :

1710 Très bien. Alors, transmettez-leur nos hommages aussi, s'il vous plaît.

Mme NICOLE DESROCHES :

Merci.

Alors, j'invite maintenant les représentants de l'Association pour la protection du lac

1720 M. PIERRE CALVÉ

Madame, messieurs! D'abord, permettez-nous de vous remercier de nous avoir permis d'exprimer notre point de vue à ces audiences. J'aimerais aussi vous remercier de nous avoir permis de devancer un peu la présentation, étant donné que mon collègue, le professeur Prairie, doit retourner à Montréal ce soir, parce qu'il est venu spécifiquement pour ça. Il enseigne demain matin. Alors, merci à ceux qui ont cédé leur place à monsieur Prairie.

1730 Je me présente, Pierre Calvé. Je suis coprésident de l'Association pour la protection du lac Heney. Je vous présente le professeur Yves Prairie de l'Université de Montréal, qui est un expert en limnologie, c'est-à-dire en écologie des eaux douces.

1735 Et je vous présente aussi madame Jennifer Stewart, qui est la coprésidente de l'Association du lac et qui a été présidente pendant très longtemps et à qui nous devons énormément sur le plan de la protection du lac, bien avant l'installation de la pisciculture, et aussi dans toutes les démarches que nous avons accomplies dans le cadre de cette aventure.

1740 La présentation sera très brève, mais le mémoire et les documents présentés en annexe, dont des rapports de recherche -- si vous vous souvenez bien, lors de la période des questions, la dernière fois, vous avez posé la question à savoir s'il y avait des rapports de recherche qui avaient été faits, on vous avait dit que oui. Alors, nous les avons mis en annexe. Et le professeur Prairie va vous résumer certains des résultats de ses recherches.

1745 Il y a aussi les décisions des différentes cours qui ont eu à trancher dans le débat, dont la Cour supérieure du Québec et la Cour d'appel. Et ensuite, un document de l'Association qui s'appelle «Une commercialisation qui ne paie pas: la destruction du lac Heney», que nous avons préparé pendant l'aventure du lac Heney.

1750 Alors, toutes ces documentations et le mémoire vous fourniront une bonne idée de la saga du lac Heney et de la véritable comédie d'erreurs qui s'y est jouée avec l'ouverture, l'opération, l'agrandissement et toutes les péripéties légales et autres qui ont entouré la fermeture de la pisciculture au mois d'avril de l'année dernière et, tout ça, en grande partie aux frais des contribuables québécois.

1755 Nous espérons que pour éviter que l'histoire ne se répète, on tirera les leçons qu'il faut de cette tragique et très coûteuse aventure, coûteuse tant sur le plan humain, écologique que financier. Et d'après ce que nous pouvons voir maintenant, l'histoire semble se déplacer, parce que le pisciculteur a obtenu une énorme subvention du gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour ouvrir une pisciculture là-bas et on commence déjà à en avoir beaucoup d'écho par ici.

1760 Le mémoire que nous avons soumis sous forme de copie de transparents reprend dans les grandes lignes une présentation que nous avons souvent faite devant divers organismes, dont le MAPAQ et le MEF, alors que la pisciculture était en opération. C'est pourquoi il vous replongera dans le feu de l'action.

1765 Nous avons obtenu deux présentations, ce soir, pour un total de quarante minutes. Le professeur Prairie et moi, nous partagerons quarante minutes, c'est-à-dire dix minutes chacun.

LE PRÉSIDENT :

1770 Qui vous a donné deux présentations?

M. PIERRE CALVÉ :

1775 Nous avons demandé d'avoir deux présentations ce soir, une par moi et une par le professeur Prairie. On a demandé de combiner les deux.

LE PRÉSIDENT :

1780 Je n'en ai pas été informé, parce qu'il me semble qu'on m'avait dit que tout rentrait dans une demi-heure, mais ça va.

M. PIERRE CALVÉ :

1785 On va faire notre possible.

LE PRÉSIDENT :

1790 Allons-y sans trop de préambule et comme ça, on va...

M. PIERRE CALVÉ :

1795 Ça va. Alors, nous allons faire notre présentation en alternance. Les questions pourront être posées à l'un ou l'autre d'entre nous, à la fin de notre présentation. Bien entendu, en si peu de temps, on ne pourra pas présenter tout le mémoire que vous avez reçu et on va faire un choix parmi les acétables.

1800 Alors, pour ceux qui ne connaissent pas le lac Heney, le lac Heney est un magnifique lac de 1 200 hectares, c'est-à-dire de 12 kilomètres carrés, en haut de Gatineau, à moins de 100 kilomètres au nord de Hull.

1805 Alors, voici tout d'abord une chronologie d'événements qui ont marqué l'histoire récente du lac Heney et surtout des développements qu'il a connus au cours des dernières années. Alors, je vais vite attirer votre attention sur certaines choses.

1810 D'abord, en 1983, on a eu un très volumineux rapport, qui s'appelle «Le rapport Somer», du nom de l'auteur du rapport, monsieur Somer, qui avait été commandité par le ministère de l'Environnement et de la Faune et qui faisait une étude des lacs de la région de la Haute-Gatineau. Alors, ce rapport a fait des recommandations.

1815 Je vais revenir à ce tableau-là dans une seconde. Je vais simplement vous lire les conclusions du rapport.

1820 Le rapport indiquait un conflit entre la villégiature et la capacité d'accueil du lac, déjà en 83; recommandait un système de microzonage servant à limiter le développement en raison de

la capacité d'accueil du lac et recommandait que le ministère de l'Énergie et des Ressources gèle l'utilisation du bloc de terres publiques en rive du lac.

1820 Je vous dirai tout de suite que ce même ministère a vendu aux pisciculteurs tous les terrains qui bordaient la Baie de la Mine, à laquelle on fait référence ici, en 1996, et ce, malgré les protestations véhémentes de l'Association.

1825 Alors, les recommandations de l'Association n'ont évidemment pas été suivies ultérieurement, lorsqu'on a permis l'ouverture non seulement d'une pisciculture mais d'un moulin à scie sur le lac. Et ceci, on peut vous dire qu'il n'y a eu aucune consultation avec l'Association pour la protection du lac.

1830 Donc, le rapport Somer, en 83, reconnaissait la fragilité du lac Heney et recommandait un microzonage pour limiter sévèrement son développement à cause de cette fragilité.

1835 En 1985, une scierie a obtenu une expansion sur le lac et elle est toujours en opération.

1840 En 91, établissement d'une pisciculture commerciale par le même pisciculteur. Ça a été le début de la grande pisciculture. En 93, première expansion de la pisciculture, qui lui permettait de produire 100 tonnes de poissons. Si on considère qu'une tonne de poissons produit à peu près 12.5 kilogrammes de phosphate, il y avait donc un potentiel de 1 250 kilogrammes de phosphate. D'ailleurs, ce chiffre est le chiffre sur lequel s'est appuyé le Ministère lorsqu'il a accordé le deuxième permis avec une restriction quant à sa production de phosphate.

1845 En 95, rapport préliminaire de l'UQAM, du professeur Bird que vous avez en annexe, et qui indique déjà un excès de phosphore dans le lac.

1850 En 96, deuxième expansion de la pisciculture. On lui permettait de produire 500 000 livres de poissons, 250 tonnes, pour un potentiel de 3 125 kilogrammes de phosphore. Et ce, sans attendre les résultats de l'étude financée par ce même ministère de l'Environnement et par les municipalités, et par l'Association, et par le pisciculteur lui-même, qui devaient déterminer la capacité d'accueil en phosphore du lac.

1855 En 96, ce dont je vous parlais tout à l'heure, le transfert des terres publiques à la compagnie Gestion Lafrenière, propriétaire de la pisciculture, justement ces terres que le rapport Somer disait qu'on devait protéger.

1860 Et enfin, le rapport final de l'UQAM du professeur Prairie, qui disait que la pisciculture est probablement fatale pour un lac comme le lac Heney.

Ceci faisait partie de la présentation initiale.

Là, la commercialisation qui ne paie pas. En quelques années, le lac Heney a perdu toute sa beauté et la clarté de ses eaux, en trois ans. Autrefois, un endroit couru des touristes, des amateurs de touladi, le lac est devenu visqueux, envahi par les plantes aquatiques et les cyanobactéries. On a même eu un avis du département de la santé publique que la santé des gens autour du lac pouvait être mise en danger et qu'elle était impropre à la consommation, l'eau, et peut-être même hasardeuse pour la baignade. Cette situation affecte non seulement l'environnement, mais l'économie locale.

Les sources principales de pollution par le phosphate telles qu'établies par les premières recherches du professeur Bird. Alors, comme vous voyez, la pisciculture contribue 63.7 % du phosphate rejeté dans le lac. Alors, imaginez-vous l'effet que ça peut avoir sur un lac une telle quantité de phosphate. On parle ici d'à peu près 890 kilos. Les résidences 14 %, avec 195 kilos; les autres tributaires 200 kilogrammes, pour 14 %; et le ruisseau de la scierie 8 %. Mais là, vous voyez la contribution énorme de phosphate provenant de la pisciculture.

On a souvent dit que les piscicultures, c'était bon pour l'économie locale, que ça aurait un avantage pour des zones défavorisées. Voici l'évaluation municipale par catégorie de propriétaires, en milliers de dollars. La pisciculture est ici, en rouge. Elle a été évaluée pour 161 000 \$. Elle employait deux personnes. Et sa moulée était importée de l'extérieur. Alors, on ne peut pas dire qu'une pisciculture est là pour soutenir l'économie locale. C'est une immense organisation, qui peut produire beaucoup de poissons avec très peu de gens.

Les villégiateurs ont ceci comme évaluation municipale, la scierie, les résidences permanentes autour du lac. Il y a des communautés religieuses qui ont des propriétés sur le lac et des pourvoiries.

On nous a souvent dit, lors des réunions du Comité de la relance, qui était là pour justement évaluer l'impact de la pisciculture puis comment contrôler ça... et d'ailleurs, le pisciculteur a dit en Nouvelle-Écosse - c'est paru dans les journaux puis dans une revue qui s'appelle «Geographica» ce mois-ci - que c'était les résidants du lac qui rejetaient leurs égouts directement dans le lac.

Voici l'évolution de la conformité des systèmes septiques du lac depuis 1983. Alors vous voyez que le vert, c'est la classe A, c'est-à-dire des installations considérées comme non polluantes, regroupe à peu près tous les gens autour du lac, ont maintenant des systèmes absolument conformes sur le plan septique; les systèmes B qui sont toujours conformes mais qui sont plus polluants; et les C non conformes, qui sont disparus presque autour du lac. Alors, les villégiateurs ont fait d'énormes efforts pour assainir leur propre contribution en phosphore et on ne peut certainement pas les blâmer de ce qui s'est produit de façon évidente dans le lac en seulement quelques années.

Alors, je passe maintenant le micro à monsieur Prairie.

M. YVES PRAIRIE :

1905 Bonsoir! Alors, comment sait-on que le phosphore est un agent principal qui cause une fertilisation excessive? Ce n'est pas une découverte scientifique des dernières années, ça date de quasiment un quart de siècle. Ici, j'ai tiré un exemple de ça, où on a la relation très très étroite qui existe entre la quantité de phosphore qu'on retrouve dans un lac et la quantité d'algues qu'on retrouve dans un lac. Par algues, je n'entends pas les plantes aquatiques qu'on voit sur le rivage, mais bien les algues microscopiques en suspension qui donnent la couleur verte à l'eau.

1910 Donc, ça, c'est quelque chose de très connu depuis longtemps.

1915 Alors, pour revenir un peu sur le rapport de l'UQAM qui avait été fait par mon collègue David Bird, juste attirer votre attention, le diagramme tantôt que Pierre a discuté, avait été calculé, si on veut, après seulement une demi-année de l'étude et à la fin de son étude, le professeur Bird arrivait à la conclusion suivante, si vous regardez les cinq derniers chiffres, que la contribution ou l'apport total en phosphore au lac était d'environ 957 kilos, dont près de la moitié provenait de la pisciculture. Je reviendrai sur ces chiffres-là tantôt.

LE PRÉSIDENT :

1920 Ce rapport date de quelle année?

M. YVES PRAIRIE :

1925 Date de 96. Moi, j'ai pris en main le dossier, si vous voulez, à partir de 97.

1930 Donc, on voit un peu ici les mêmes chiffres, mais cette fois-là sous la forme d'histogramme. On voit la quantité totale avec la pisciculture et la quantité sans pisciculture. Ici était un estimé de la capacité du lac à recevoir des apports de phosphore. Je reviendrai là-dessus dans quelques minutes. Cependant, l'année 95, l'année de l'étude, a été une année particulièrement sèche, et pour essayer d'avoir une vue plus générale de la capacité du lac, on a fait des chiffres, un peu plus loin, on a fait des calculs différents.

1935 Enfin, pour quand même vous donner une idée de quelle a été l'évolution de la concentration de phosphore au lac Heney, on a établi ici un graphe, qui est boiteux dans la mesure où il y a très peu de mesures de phosphore qui avaient été prises avant la pisciculture, et ça, par tous les organismes concernés, incluant les différents ministères.

1940 Donc, il n'y a eu non seulement aucune étude d'impact, mais aucune mesure pour connaître l'état original du lac avant l'implantation de la pisciculture. Et ce qu'on peut voir, avec les données éparses que nous avons, c'est qu'il y a une augmentation très très nette et très très rapide à partir de l'année, environ, 1994.

1945 En fait, durant les printemps 96 et 97, on a noté des concentrations se chiffrant aux alentours de 21 à 23 microgrammes par litre qui, selon mes calculs, suggéraient que, en fait, les apports de la pisciculture avaient été sous-estimés considérablement.

Si, comme je vous disais, on fait abstraction du fait que l'année 95 était une année très sèche, très particulière et qu'on essaie de généraliser le phénomène, parce que les apports provenant du bassin versant vont être influencés par les précipitations, j'ai ici calculé ce que je considère être les valeurs les plus probables d'apport en éléments nutritifs, en phosphore provenant de différents sources, excluant la pisciculture, et on arrive à un chiffre tournant aux alentours de 975 kilogrammes, ce qui est plus élevé que ce que mon collègue avait fait parce que justement 1995 avait été une année particulièrement sèche.

Je reviendrai un peu plus tard là-dessus, mais les apports de la pisciculture sont aussi beaucoup plus élevés et représentent une surcharge très nette de phosphore pour le lac Heney pour sa capacité de support.

M. PIERRE CALVÉ :

Alors, devant ces faits-là, l'Association, ayant épuisé absolument tous les recours ordinaires, protestation, comité, on a fait plusieurs voyages à Québec, on a rencontré les sous-ministres adjoints du MAPAQ, du MEF, des Affaires municipales, on a montré, tableau à l'appui, à partir des premières recherches du professeur Bird, qu'ils étaient en train de tuer le lac, on a décidé de porter la cause en justice. Et voici l'historique des moyens légaux que nous avons pris.

Alors, en 97, l'Association intente une poursuite en recours collectif réclamant 13 millions \$ pour dommages et présente une requête en injonction permanente contre la pisciculture. En fait, ce qu'on demandait, c'était une autorisation de recours en justice au cas où le lac serait ruiné, que la valeur des propriétés serait ruinée aussi, que la pêche, la villégiature, tout ça serait affecté, on a intenté une poursuite de 13 millions \$.

En juin 98, l'autorisation en vue du recours collectif est refusée par un juge de la Cour supérieure du Québec pour des raisons purement techniques. En 98, suite à un deuxième rapport alarmant sur l'état du lac, le coprésident de l'Association, c'est-à-dire votre humble serviteur, présente une requête en injonction interlocutoire, c'est-à-dire pour une fermeture immédiate mais pas permanente. Mais à cause de l'urgence de la situation, l'injonction interlocutoire est accordée en octobre 98. Et vous avez le jugement du juge Landry qui accorde cette injonction, mais la cause est immédiatement portée en appel par le pisciculteur, c'est-à-dire qu'il peut continuer à opérer tant que l'appel n'est pas entendu.

Entre-temps, en juin 98, le MEF révoque les permis d'exploitation de la pisciculture, en disant: «On reconnaît maintenant que la pisciculture est très néfaste pour le lac et puis on révoque les permis. Encore là et malgré l'évidence produite pour montrer que la pisciculture était en train littéralement de tuer le lac, le pisciculteur a porté cette révocation en appel, et ce malgré les décisions de la Cour et du MEF, et continue ses opérations sur le lac et même augmente sa production. Entre-temps, le lac évidemment continue à se détériorer.

1995 **M. YVES PRAIRIE :**

Pourquoi se détériore-t-il? Je vous montre ici un graphique qui démontre la quantité de phosphore provenant de la pisciculture par jour, c'est-à-dire la quantité émise par la pisciculture qui se déverse directement dans le lac par jour. Ça, c'est durant le cycle estival de l'année 97. Et on voit qu'à la fin août, en fait, presque tout le mois d'août, on a des valeurs s'approchant, en fait même dépassant dans certains cas 5 kilogrammes par jour.

2000 Pour vous donner une image de ce que représente 5 kilogrammes par jour de phosphore, si on excluait tout traitement, toute fosse septique ou quoi que ce soit, ça représenterait ce que 2 500 personnes font - parce que nous faisons ce que nous faisons - par jour. Donc, l'équivalent, ce serait 2 500 personnes directement dans le lac à tous les jours. C'est ça que ça représente 5 kilogrammes par jour.

2005 **LE PRÉSIDENT :**

Et la chute de la courbe, c'est que la production cesse ou quoi?

2010 **M. YVES PRAIRIE :**

La production diminue parce qu'elle est très dépendante. Les poissons mangent de façon proportionnelle à la température de l'eau. Et l'eau étant beaucoup plus chaude à l'été, ils mangent plus, et plus qu'ils mangent, plus qu'ils vont rejeter de phosphore.

2015 **LE PRÉSIDENT :**

Obligatoirement, oui.

M. YVES PRAIRIE :

2020

Si on fait maintenant le cumulatif de cette courbe, ça nous donne, juste pendant la période estivale, un 500 kilogrammes, qui est évidemment la période la plus productive. Mais si on extrapole ça à toute l'année, ça va représenter 700, même 800 kilogrammes par année de phosphore et ce, même avec les meilleures installations de filtration qu'un pisciculteur peut avoir. Donc, ça demeure une charge énorme de phosphore pour un lac comme le lac Heney.

2025

M. PIERRE CALVÉ :

2030

Finalement, la pisciculture cesse ses opérations. La fermeture a lieu en avril 1997, suite à une décision de la Cour d'appel révoquant le permis d'expansion de 1996 et limitant l'émission de phosphore à 130 kilogrammes par année, ce qui rendait une pisciculture tout à fait non rentable dans les chiffres comme ceux-là.

2035

Subséquemment, le pisciculteur signe avec le MEF une entente prévoyant la révocation finale du permis original d'exploitation contre une compensation financière de 2 millions \$, et ça juste après lui avoir donné de grandes subventions pour ouvrir et ensuite pour s'étendre, malgré les faits que nous avons relatés tout à l'heure.

2040

Alors, je reviens avec quelques observations scientifiques. La quantité de phosphore, qui produit les algues qui donnent cette couleur verte à l'eau, ce n'est pas simplement un problème esthétique, c'est un problème aussi biologique. Ces algues-là, lorsqu'elles vont mourir, vont sédimentter et vont se décomposer. Alors, tout processus de décomposition va consommer de l'oxygène.

2045

Ici, j'ai ce qu'on appelle des profils d'oxygène dans le lac. Alors ça, c'est la surface du lac. Ça, c'est le fond du lac. Et sur l'axe horizontal, vous avez la quantité d'oxygène qu'on retrouve dans le lac. Et ce que vous pouvez voir - ça, c'est en début de saison, c'est-à-dire au mois d'avril - il y a de l'oxygène partout dans le lac. À mesure que la saison progresse, il y a de moins en moins d'oxygène. Et rendu à la fin du mois de septembre, au milieu du mois de septembre, en fait, l'année dernière, en 98, il n'y avait plus du tout d'oxygène à partir de 10 mètres jusqu'au fond du lac.

2055

Or, le lac Heney est un lac qui était, comme mon collègue l'a dit tantôt, très prisé pour les pêcheurs de touladi, qui est une espèce qui a besoin et d'eau froide et de beaucoup d'oxygène. Évidemment, ce sont des conditions complètement impossibles pour le touladi.

2060 Ça a aussi des conséquences sur la transparence de l'eau. Ici, si on ignore 99 qui était après la cessation des opérations, on peut voir une diminution graduelle de la transparence de l'eau à partir de 95, 96 n'y est pas, 97, 98. 96 n'y est pas simplement parce qu'il n'y avait pas eu d'étude en 96. On voit une nette diminution. Avant, le lac Heney avait même des transparences au-delà de 8 ou 9 mètres. L'année dernière, ça n'a jamais dépassé 3 mètres.

2065 Alors qu'en est-il pour une récupération possible du lac Heney, maintenant que les opérations du pisciculteur ont cessé? En fait, selon nos meilleurs calculs possibles, si on voulait que le lac retrouve son état à peu près original, il faudrait que les apports totaux en phosphore se limitent à environ 800 kilogrammes par année. Nous avons maintenant, excluant la pisciculture, environ 975 kilogrammes par année, ce qui devrait nous donner des 2070 concentrations de 12 microgrammes de phosphore.

2075 Ici, j'ai un graphique qui démontre ce que je considère le scénario de récupération le plus plausible. Alors si on part d'ici, qui était la valeur en phosphore lors de la cessation des opérations, la courbe en rouge ici nous donne ce que je considère être le scénario le plus plausible. Donc, on devrait, à la limite, se retrouver aux alentours de 12 microgrammes, donc presque une baisse de 40 % de la valeur actuelle, sinon un peu plus que ça. Et en bleu, ici, c'est ce que je considère les scénarios les plus pessimistes et optimistes, respectivement.

2080 Donc, si mes calculs sont bons, on devrait quand même revoir une bonne transparence du lac et on devrait voir déjà les effets d'ici deux ans. En fait, dès cette année, on a noté une augmentation de transparence très notable, en 99, que je ne veux pas pour l'instant attribuer entièrement à la cessation des opérations de la pisciculture, parce qu'on a eu un printemps très hâtif et très particulier, mais c'est quand même un signe encourageant.

2085 **M. PIERRE CALVÉ :**

2090 Il faut dire que tous les lacs ne réagissent pas également et ne se détériorent pas également. Le lac Heney est reconnu comme un lac dont l'eau ne se change qu'une fois entre six et dix ans, tandis que le lac «Pénichonga», on dit que l'eau se change quatre fois par année. Je ne sais pas jusqu'à quel point que c'est vrai, mais c'est sûr qu'on ne peut pas traiter tous les lacs de la même étendue de la même façon.

2095 Prémisses ayant servi à justifier l'implantation d'une pisciculture au lac Heney. Comment ça se fait qu'on a mis une pisciculture sur le lac Heney? Sur quoi on s'est basé? Et ces prémisses-là, je les ai préparées suite aux rencontres qu'on a eues à Québec avec les sous-ministres adjoints, en leur demandant: «Mais pourquoi, pourquoi tant insister pour avoir une pisciculture, puis non seulement ça, mais lui permettre de doubler ses opérations, quand vous savez ce que vous savez?»

2100 Et la réponse qu'on nous a dit, en gros, je la résume: le Québec importe 60 % de sa consommation de truites pour consommation domestique. On doit pouvoir - disait-il - utiliser l'énorme quantité de lacs du Québec pour diminuer cette proportion. On a, je ne sais pas

2105 combien de milliers, de centaines de milliers de lacs et de rivières au Québec, ce n'est pas normal qu'on importe autant de truites.

2110 Les rivières n'offrent généralement pas les conditions nécessaires à ce type de production, des productions de salmonidés qui ont besoin d'eau froide, d'eau profonde, très oxygénée. Alors, d'où la recherche de lacs à truite, comme le lac Heney, qui ont une eau très froide, oxygénée en profondeur.

2115 La qualité du lac Heney, sa superficie, sa profondeur offrent des conditions idéales pour une telle production, selon les prémisses sur lesquelles on s'est basé. Et là, j'extrapole à partir de ce qu'on a dit.

2120 2125 Il existe, selon eux, ou il existait des moyens technologiques de réduire à un niveau acceptable le taux de rejets polluants d'une pisciculture produisant 250 tonnes de poissons. Alors, ce qu'on nous disait, c'est qu'avec la technologie actuelle, il est possible de réduire ça à un apport raisonnable, un apport acceptable pour le lac. «Alors, faites-nous confiance.» Et puis on a donné des grosses subventions avec la deuxième expansion pour s'équiper de filtres spéciaux et tout.

2130 2135 Les conclusions de l'expérience. Certains lacs, sinon tous les lacs, sont très sensibles à la pollution par le phosphore. Les effets d'une production de moins de 100 tonnes de poissons étaient visibles et dramatiques après une seule année d'opération sur un lac de 12 kilomètres carrés.

La technologie permettant de réduire à un niveau acceptable, dans un lac tel que le lac Heney, les émissions de phosphore d'une telle production n'existe tout simplement pas.

2140 2145 Et on en a eu une preuve flagrante au lac Heney. Cette technologie, je dois dire, d'après les experts qu'on a consultés, puis on en a consultés plusieurs, nous ont dit: «Elle existe peut-être dans les pays du sud, où on a des marais qui absorbent le phosphate, qui le transforment en engrais, etc.» Mais l'hiver, chez nous, les marais sont gelés. Alors, on ne peut pas compter sur ces marais pour absorber les phosphates.

Leçons à tirer. Avant de permettre l'implantation d'une pisciculture sur un cours d'eau, quel qu'il soit - et je sais qu'il y a des demandes d'implantation d'énormes piscicultures dans la région - il faut prendre les précautions appropriées: étude d'impact environnemental. Il n'y a jamais eu d'étude d'impact environnemental dans le cas du lac Heney. Et on nous a dit que ce n'était même pas obligatoire qu'il y ait une étude d'impact environnemental dans le cas d'une pisciculture.

Il faut établir un projet pilote sous haute surveillance. Projet pilote veut dire une petite entreprise dont on contrôle, dès le début, les rejets et les effets sur le milieu aquatique, au lieu d'y aller toutes voiles dehors comme on l'a fait dans le cas du lac Heney.

Communication avec toutes les personnes et organismes concernés. Nous, on n'a jamais été consultés. Il n'y a pas eu de demandes de changement de zonage. Tout s'est fait en cachette. On a été mis devant des faits accomplis. Puis quand on est intervenu, le mal était déjà fait.

En cas d'échec, il faut avoir le courage de le reconnaître et prendre les mesures appropriées avant qu'il ne soit trop tard. Et là, on peut dire que le MEF a reconnu son erreur. Le seul dommage, c'est qu'il a été obligé de payer 2 millions \$ pour fermer un organisme que la Cour aurait fermé de toute façon, selon nous.

Voilà, je vous remercie beaucoup de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur Calvé et monsieur Prairie. Si vous voulez vous asseoir devant, on va vous poser un minimum de questions, au moins une observation en tout cas.

Ce qui apparaît très manifestement dans ce dossier prima facie, de notre point de vue, c'est le problème des gestionnaires pluriels de l'eau par rapport à un gestionnaire unique capable d'intégrer l'ensemble des tenants et aboutissants d'une affectation d'un cours d'eau comme ça.

Est-ce que là-dessus, vous avez des observations plus concrètes à nous faire ou plus marquées à nous faire?

M. PIERRE CALVÉ :

Si je comprends bien, vous faites référence à la suggestion qu'il y a eu de créer un organisme de protection de l'eau qui soit relativement indépendant.

LE PRÉSIDENT :

Que ce soit un organisme de protection ou pas, ce qui m'a frappé tantôt, c'est qu'au fond, vous arrivez avec l'étude sommaire de 82 dans le cadre du programme des lacs, sans doute, et vous arrivez avec des chiffres et des choses, mais pendant ce temps-là, le ministère de l'Agriculture, sans tenir compte du programme, etc., autorise une pisciculture, le ministère des Richesses naturelles accorde des baux, etc. Donc, il y a des gestionnaires multiples qui interviennent sur une même ressource.

2185 Est-ce qu'on se trompe en faisant cette analyse-là?

M. PIERRE CALVÉ :

2190 Non, je ne pense pas. Quoiqu'avant que le MAPAQ accorde une subvention, on nous avait bien dit qu'ils avaient eu le permis du ministère de l'Environnement pour le faire. Alors, ça

ne s'est pas fait tout à fait aveuglément ou ils n'étaient pas tout à fait imperméables les uns aux autres.

2195 Mais c'est sûr que lorsque vous avez des décisions qui sont prises dans une hiérarchie verticale, à l'intérieur du MAPAQ, des Ressources naturelles, du ministère de l'Environnement, que le moindre manque de communication peut créer des situations comme celle-là.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2200 Monsieur Calvé et professeur Prairie, ce qui peut sembler nous étonner, à la suite d'une présentation comme celle que vous nous faites et à la suite des interventions que nous avons entendues en première partie d'audience ici, c'est que, malgré tout, la région ne semble pas, en tout cas, ne nous fait pas sentir une réticence face à cet engagement du ministère de l'Agriculture de considérer la zone ici comme un grand potentiel de développement de la 2205 pisciculture. Comment ça se fait?

M. PIERRE CALVÉ :

2210 C'est très inquiétant. Je pense qu'on voulait se servir - d'après vraiment ce que j'ai compris de toute l'histoire - on voulait se servir du lac Heney comme justement un terrain d'essai pour voir si on pourrait établir des piscicultures sur des lacs, développer la technologie, lui donner des subventions. Je ne suis pas sûr de quoi je parle, mais la réponse qu'on a eue à Québec était tellement négative, c'est: «Il doit y avoir moyen. Puis si on ne lui donne pas un permis d'expansion, qu'est-ce qui va arriver de toute l'industrie piscicole?» Nous, on avait beau 2215 lui dire: «Bien, on sait ce que ça fait sur le lac Heney. Ce que ça va faire sur le lac Pénichonga si on en met une, on ne le sait pas, mais nous, on sait ce que ça fait à notre lac.»

2220 J'ai l'impression que peut-être on se dit: «Bien, écoutez, le lac Heney, dont l'eau ne se change qu'une fois par dix ans, après tout, ce n'était pas un bon lac pour une pisciculture, mais il y a des lacs dont l'eau se change bien plus souvent. Deuxièmement, les pressions politiques, les pressions légales, les erreurs de parcours ont fait que ça n'a pas marché au lac Heney. La prochaine fois, on va prendre nos précautions et puis ça ne se produira pas.»

2225 Je n'ai aucune idée comment on va procéder pour l'avenir, mais j'espère qu'on va tirer une leçon de cette aventure du lac Heney et puis qu'on ne considérera pas que c'est un cas unique.

M. YVES PRAIRIE :

2230 Si je peux compléter cette réponse-là, d'un point de vue scientifique, moi, je ne dirais jamais qu'il n'y a aucun lac dans l'Outaouais où on peut installer une pisciculture, loin de là. Mais je pense qu'il faut avoir les outils scientifiques nécessaires pour prendre une décision éclairée avant de donner un permis de pisciculture, ce qui visiblement, manifestement, n'a pas été le cas au lac Heney.

2235

LE PRÉSIDENT :

D'où votre demande de soumettre ça à une procédure d'évaluation d'impact.

2240

M. YVES PRAIRIE :

2245

Oui, et dans un certain sens, cette procédure-là, ça n'avait pas la forme d'une étude d'impact. Mais le rôle du ministère de l'Environnement, à l'époque, était de donner son aval ou pas à un projet. Il a donné son aval. Peut-être n'était-il pas outillé pour prendre une décision éclairée à cette époque-là. Mais une étude d'impact serait évidemment un outil à favoriser, je pense, pour prendre une décision éclairée.

M. PIERRE CALVÉ :

2250

Je pense qu'il y a tellement d'impondérables. Malgré toute la capacité technique de nos savants, on ne peut pas prédire ce qui va arriver dans un lac avec une pisciculture, à coup sûr.

M. YVES PRAIRIE :

2255

Je dirais que l'écologie des lacs est probablement la branche de l'écologie qui est la plus prédictive. Mais malgré ça, il y a quand même beaucoup d'incertitude dans nos modèles prédictifs.

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :

2260

Et mon autre question était sur les apports en phosphore dans le lac Heney sans la pisciculture. Ils sont quand même importants, 975 kilos. Vous semblez dire que ce n'est quand même pas dramatique, ça va peut-être être plus lent avant que le lac se récupère. Mais est-ce que des interventions devraient être faites sur ce que vous avez à la page 11, donc à partir des résidences pour 202 kilogrammes? Qu'est-ce qui peut être fait? Est-ce que ce 975 peut être amélioré?

M. YVES PRAIRIE :

2270

Il pourra toujours être amélioré un peu. Il y a des chiffres qui sont très solides, d'autres chiffres qui sont moins solides. Entre autres, je dirais la contribution des riverains, le 202 - on essaie toujours d'être conservateurs - alors c'est probablement une surestimation de qu'est-ce que les riverains déversent vraiment, parce qu'on ne connaît pas exactement la capacité des sols qui entourent les fosses septiques, à retenir le phosphore, etc.

2275

Donc, c'est certain que les riverains, s'ils avaient tous des fosses septiques scellées, qu'il n'y a absolument rien qui sort, c'est sûr qu'on améliorerait les choses. Mais même si on

laissait ça tel quel à 12 microgrammes par litre, on a quand même un beau lac. On n'a pas le lac Heney d'il y a deux ans ou quelque chose comme ça. Loin de là.

2280

M. PIERRE CALVÉ :

Il y a des lacs, si je peux me permettre d'ajouter, où il y a des villes autour du lac. Je ne sais pas si vous connaissez un petit lac, comme le lac Placide, il est très beau, mais les gens ont pris les mesures qu'il fallait pour le protéger. Ce n'est pas nécessairement le montant de résidences, c'est comment on contrôle le déboisement autour des lacs, les réservoirs, les fosses septiques, etc.

2290 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Si on essaie de faire l'étiologie de la situation que vous nous avez présentée qui, en gros, se caractérise par une série de mauvaises décisions, est-ce que vous diriez que l'explication, c'est l'incurie des fonctionnaires qui ont traité, le manque de connaissance ou le manque de coordination?

2295

M. PIERRE CALVÉ :

Moi, je pense d'abord qu'il y avait des lois qui n'étaient pas là, qui auraient dû être: une sur le changement de zonage pour permettre ça, qui aurait permis une consultation publique; l'autre, c'est une loi qui obligerait des études d'impact environnemental sérieuses, qui n'a pas eu lieu, et ça, c'est incompréhensible; une autre qui obligerait des projets pilotes suivis dès le début, avant des expansions à 500 000 livres de poissons, qu'on essaie et puis qu'on consulte des experts. C'est des précautions à prendre qui éviteraient tout ça. Alors, il y a eu ce genre de décision-là.

2305

Il y a des décisions qu'on ne comprendra jamais. Et moi, je n'ai jamais réussi à comprendre comment le Ministère, malgré les lettres - puis si vous lisez les jugements de la Cour d'appel puis du juge Landry, c'est très clair là-dedans - comment un gouvernement a-t-il pu permettre l'expansion d'une pisciculture à 500 000 livres de poissons avant d'attendre les résultats que lui-même subventionnait et alors qu'il avait écrit: «On ne permettra jamais l'expansion tant qu'on n'aura pas les résultats.»

2310

Il s'est passé quelque chose là, je ne sais pas ce que c'est, au niveau politique ou ailleurs, quelle pression ils avaient, mais c'est ce genre de décision-là, pour moi, qui a peut-être été pris à des niveaux de fonctionnaires où ils étaient mis au pied du mur ou l'autre allait perdre une subvention s'il ne l'avait pas à temps, mais c'est ce genre de petites choses qui ont mené à la situation.

2320 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et votre association manifestement est organisée, avait les moyens de faire faire des études, d'engager des avocats, etc. Comment pensez-vous qu'une petite association de lac, qui aurait moins de moyens, pourrait se débrouiller dans un cas comme ça?

2325 **M. PIERRE CALVÉ :**

Je dois dire tout d'abord que pour les études, les recours légaux, on a eu de l'aide, de l'aide au recours collectif, par exemple. Le Programme d'aide au recours collectif nous a aidés. Mais la leçon a tirer de ça, c'est qu'il faut avoir du poids auprès des organisations locales.

2330 Par exemple, les municipalités. Les municipalités ont commencé à nous écouter lorsqu'ils ont vu les graphiques, que je vous ai montrés, sur la contribution des villégiateurs à l'économie locale, puis ce qui arrivait si on faisait dévaluer nos propriétés. Et là, on a commencé à avoir des pressions qui venaient des municipalités et des autres intervenants.

2335 L'autre chose, c'est que les riverains autour du lac se sont mis au blanc, vraiment. Ils ont accepté, par exemple dans le cas de l'injonction pour protéger le requérant, puis si on perdait l'injonction permanente après avoir gagné l'interlocutoire, donc avoir fermé la pisciculture, et puis que lui gagnait la permanente, on aurait été obligé de le rembourser pour ses pertes, puis pour les procédures de fermeture et d'ouverture.

2340 Alors, les gens autour du lac ont signé comme quoi ils acceptaient de payer 1 % de la valeur estimée de leur propriété pour les taxes, au cas où on aurait à rembourser le pisciculteur. Alors les gens ont embarqué parce qu'ils savaient que c'était, en fait, la valeur de toute leur propriété, la jouissance de leur lac qui étaient en cause. Alors, les gens ont beaucoup beaucoup contribué parce qu'ils n'avaient pas le choix.

2350 Mais dans l'étude, par exemple, les municipalités ont accepté de contribuer, le Ministère a fourni de l'argent pour l'étude et les riverains ont payé, l'Association a payé. Mais je peux vous dire que l'Association est devenue très solidaire dans toute cette aventure-là. Les gens venaient aux réunions et ils ont accepté de payer puis de risquer leurs valeurs.

M. YVES PRAIRIE :

2355 Si je peux me permettre peut-être de compléter cette réponse-là, je pense que vous avez raison de dire que le lac Heney était peut-être une situation particulière, dans le sens que ses riverains étaient des gens très organisés et qui savaient comment on pouvait opérer.

2360 Dans un cas où on est dans un petit lac où il y a peu de moyens, je pense que la seule façon qu'on pourra éviter ça, c'est d'avoir un organisme indépendant qui fait les études d'impact et les suivis pour s'assurer de quel est l'impact de cette opération-là. Ça peut être n'importe quelle opération, mais ça prend un organisme indépendant pour faire le contrôle de tout ça. Ça n'a aucun sens que ça soit laissé aux riverains de s'organiser puis de payer de leurs poches. Ça, ça n'a aucun sens.

2365

M. PIERRE CALVÉ :

Un ombudsman qui nous aurait aidés, je pense que pour beaucoup d'autres associations, ce serait... parce qu'on est obligé de s'adresser directement au gouvernement et ça, ce n'est pas facile.

2370

LE PRÉSIDENT :

2375

Alors messieurs, vous avez votre autobus, et nous autres, nous avons d'autres gens à entendre. Merci beaucoup de votre présence.

2380

M. PIERRE CALVÉ :

Merci.

2385

LE PRÉSIDENT :

Je suspens l'audience de vingt minutes pour une pause-café et on revient ensuite avec Bendwell & Associés, ainsi que la Coopérative de Saint-François. Merci.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

2390 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, j'ai le plaisir d'accueillir le groupe Bendwell & Associés. Bonsoir, monsieur!

2395 **M. ANDRÉ BENDWELL :**

Bonsoir!

2400 **LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes monsieur?

2405 **M. ANDRÉ BENDWELL :**

André Bendwell, économiste et urbaniste. Alors, je vais présenter probablement ce qui sera le mémoire le plus court de la soirée. Mais par contre, il fait suite à la présentation qu'on avait eue lors de la première audience et suite aussi aux demandes qu'on avait eues d'expertise supplémentaire de la part du MAPAQ.

2410 Étant donné que l'on travaille régulièrement tant pour des MRC, des villes de diverses grosseurs et aussi de l'entreprise privée et que, souvent, on voit un peu le jeu des conflits à l'intérieur des projets, on veut amener ici une certaine approche qui, quant à nous, pourrait régler les problèmes d'évidence tels qu'on a vécus dans les dernières années. Et en particulier, on en profite ici pour toucher d'une façon très nette la question des piscicultures. Et quand on parle de piscicultures, évidemment on parle de problèmes de captage et de rejets. Alors, le 2415 même point qu'on amène peut s'appliquer aussi au captage d'eau pour des fins commerciales.

2420 Nous, on pense qu'il doit être du rôle du Bureau d'audiences publiques d'établir les éléments de base d'une politique piscicole ou du moins les lignes générales.

2425 C'est certain que le marché québécois de table actuellement est dépendant de l'extérieur; strictement de l'Ontario pour 60 %, mais on est dépendants de l'extérieur de beaucoup plus que ça. C'est essentiel de viser un certain équilibre. Et on achète d'ailleurs. Et il y a aussi des industries, ailleurs au Canada ou aux États-Unis, qui produisent, tout en ayant des bénéfices économiques, sans avoir les inconvénients attachés à certains problèmes environnementaux.

2430 Dans les critères de développement de cette politique, nous, on pense que pour en arriver à une gestion responsable - puis on reviendra sur le terme de notion responsable - il est essentiel d'établir certaines prémisses. La première, c'est d'établir d'une façon claire les milieux récepteurs et de fixer des normes environnementales.

2435 On a fait référence à un rapport de 1983 dans un groupe précédent, qui était le rapport Somer, qui étaient des urbanistes-conseils, des filiales de BBL, en 83, avec relativement peu d'expertise et de moyens, avec des budgets qui étaient très peu, une étude générale à fixer un exemple de critères de milieu ou de possibilité de développement. Déjà, en 83, c'était sur la table. Alors, des outils, on en a, et on en a aujourd'hui beaucoup mieux qu'on en avait à ce temps-là.

2440 Et je pense que c'est du rôle du ministère de l'Environnement - aussi ça pourrait être tout autre ministère délégué - d'établir d'une façon claire c'est quoi des milieux acceptables, éviter que des gens perdent de l'argent, qu'on se lance dans toutes sortes de projets à gauche et à droite, qu'il y ait des investissements considérables de faits parce qu'on n'est pas dans des bons milieux. Et là, par après, bien, quand on a dépensé 150 000 \$, 200 000 \$ en recherche, un promoteur privé, même si on n'est pas dans le bon milieu, on met toutes sortes de pression et ça finit par créer des projets qui n'ont pas d'allure, qui nous amène des problèmes énormes. Ça, c'est le premier point. Je pense que c'est à la base.

2450 Il faut aussi établir des priorités d'utilisation de la ressource eau afin de prioriser l'alimentation.

2455 Il faut obliger que lors des demandes de certificat d'autorisation, qu'on y ajoute aussi la notion certificat d'exploitation en établissant des normes simples pour favoriser le développement économique.

2460 2465 Il faut obliger les requérants d'un certificat, dorénavant, à fournir une assurance responsabilité civile, qui garantirait le respect des engagements des demandeurs vis-à-vis le ministère de l'Environnement et la Faune et le milieu environnant. La nouvelle directive du Ministère, qui dit que chaque promoteur fait une déclaration qu'il s'engage, à l'intérieur d'un périmètre d'un kilomètre, de corriger s'il y a un problème, est une formule générale dans laquelle un demandeur, qui spécifient tous les intervenants dans un rayon d'un kilomètre, dit qu'il va corriger s'il y a un problème, il s'engage par rapport au Ministère.

2470 2475 Dans toute cette nouvelle politique et les nouvelles directives qui sont données au niveau des piscicultures, la même chose au niveau des captages, je ne sais pas la journée qu'on va vouloir appliquer ça, je ne sais pas comment on va faire. Mais moi, j'ai posé des questions à multiples reprises à divers niveaux de ministères et puis ce n'est pas très très évident. Alors, je pense, si on veut favoriser la vraie mise en valeur, on doit avoir des systèmes de responsabilisation clairs et simples.

2475 On doit aussi établir des normes de contrôles fréquents de façon à pouvoir assurer le respect des conditions et des demandes incluses au certificat d'exploitation et d'autorisation par un ministère. Ça ne sert à rien de donner des certificats d'autorisation et d'exploitation si, parallèlement, l'émetteur, qui est le ministère de l'Environnement et de la Faune, n'a pas un système continu de vérification. Ça ne donne rien. Faire du correctif post-partum, je pense que ce n'est pas ça qu'est le but d'une politique.

Il faut d'une façon générale, dès qu'on parle de captage d'eau, obliger tous les requérants à fournir des études hydrogéologiques réalisées par des professionnels responsables.

2480

Il faut établir clairement dans les cas, en tout cas au niveau de la politique, les responsabilités des intervenants dans l'ensemble du processus. Il y a un requérant, il y a des professionnels, il y a le Ministère et il doit y avoir une forme... en tout cas, je reviens sur ma notion d'assurance qui dit: si, écoutez, l'hydrogéologue dit qu'il n'y en a pas de problème, s'il n'a pas fait son travail, qu'on sache où on va voir. Si c'est celui qui a «designé» un système qui ne produit pas les résultats escomptés, on doit encore le savoir d'une façon claire, il doit y avoir une responsabilisation à l'intérieur du processus.

2485

Et ça, actuellement, du moins jusqu'à tout récemment, on a des nouvelles politiques sur la table, mais ça n'a pas été fait. Et c'est, à mon avis, ce qui nous crée tous les problèmes. Parce que dès qu'il arrive le moindre élément, on se garroche dans la nature. Là, c'est comme si vous preniez un lièvre, vous le lancez dans un champ puis courez après.

2490

En désaccord définitivement avec l'Association des pisciculteurs, avec l'UPA et avec beaucoup d'autres organismes, nous, on milite très fortement pour une tarification juste, équitable, basée sur le principe de l'utilisateur-payeur pour tout usage de l'eau autre qu'individuel. C'est la base du contrôle et du système.

2495

La forêt, quand les producteurs vont chercher la ressource forêt, vous payez pour des droits à votre CAF. Avec ces droits-là, le Ministère peut s'engager des ressources, peut faire des suivis, fait des vérifications. Ce n'est pas au citoyen, à titre individuel, de payer pour la mise en valeur d'une ressource qui va servir soit à l'agriculteur, soit au pisciculteur, soit à l'industriel, soit à des fins commerciales. Puis ces tarifs-là devraient être proportionnels à l'ensemble des coûts de la mise en valeur de la politique.

2500

Puis la mise en valeur de la politique, quel ministère doit être privilégié? Là-dessus, moi, je laisse un point. Pour le moment, c'est le ministère de l'Environnement et de la Faune. Moi, je calcule qu'avec quatre paliers de gouvernement, dans une ressource qui la plupart du temps est en milieu rural, en plus, dans laquelle les collectivités sont des collectivités de 4 à 500 personnes, quand vous comptez votre député fédéral, votre député provincial, six membres du conseil municipal puis le maire, on est des gens les plus gouvernés, puis les plus gérés, puis les plus représentés de la planète. Alors, il s'agit de ne pas créer des nouveaux organismes, parce qu'on va juste se compliquer la vie encore un petit peu plus, à mon avis. Il s'agit de choisir un organisme qui va avoir une responsabilité finale.

2505

Troisième point. Je pense que le rôle du BAPE serait d'amener à définir des objectifs environnementaux toujours reliés à cette ressource, qui est l'eau, et par rapport aux piscicultures et à tout ce qui s'appelle le captage ou les rejets.

2520 De voir que le processus de création et de développement de l'industrie doit être basé sur des principes de respect de l'environnement. Les dernières données théoriques nous amènent à faire au moins une évaluation environnementale. Je pense que ça serait obligatoire dans tout projet - et moi, évidemment, vous allez me dire que je parle pour ma paroisse - mais je dirais que dès que c'est usage autre qu'individuel.

2525 Des normes de rejets se doivent d'être établies en tenant compte de la vulnérabilité du milieu récepteur, afin de protéger l'ensemble soit des cours d'eau, de nappes phréatiques ou d'autres données.

2530 Alors dans les principes de base pour une politique proactive, je pense qu'il faut tenir compte que l'eau est une ressource fondamentale pour l'alimentation de l'homme - ça, c'est la première partie - et d'établir des priorités en conséquence. Alors, tant qu'à nous, parce qu'on agit aussi au niveau international comme groupe et on voit ce qui se produit dans nombreux pays, l'eau, c'est d'abord un aliment essentiel à la vie.

2535 Je peux vous dire que quand vous avez travaillé pendant quelques jours du côté de la Mauritanie, sur le bord du désert, l'eau, vous savez que c'est fondamental. C'est plus important encore que la nourriture. Par ça, on dit ressource collective. Je ne veux pas lancer un débat à savoir, la collectivité, est-ce qu'on doit la voir au niveau provincial, national, international, mais je dis que dans une vision d'avenir, l'eau, d'abord, c'est l'élément essentiel à la vie et ça se fait une vision globale.

2545 De toute façon, on va avoir l'occasion sur la Côte-Nord, comme on représente les groupes autochtones ou autres, de revenir sur les questions de captages d'eau commerciaux et puis de donner des éléments, en tout cas, que l'on veut soumettre bien humblement au gouvernement du Québec.

2550 Nous, on pense qu'il faut arrêter de parler ou arrêter de vouloir gérer par moratoire. C'est tout simplement repousser les problèmes en avant. On va faire un moratoire parce qu'on a des captages d'eau avec un conflit agricole dans la plaine de l'Outaouais, sauf que le Québec, c'est aussi un petit peu plus grand. Puis les problèmes de captage d'eau, dans une vision de moratoire, quand on est sur la Côte-Nord, il n'y a pas grand conflit avec l'agriculture. Alors, il faut avoir une vision, je pense, un peu plus globale, plus proactive, être sélectif dans nos territoires. Puis des moratoires, ce n'est jamais une façon de gérer, c'est juste une façon de se peléter ça un petit peu en avant.

2560 Je pense aussi qu'il faut éviter les pièges qui sont amenés souvent par certains organismes, en disant: «Bien, écoutez, quand on va avoir un projet, on veut avoir les possibilités de multiplier les contre-expertises» et chacun va faire sa petite expertise. On est tous des experts quand on parle de l'eau, on en boit. Mais quand on arrive à des questions d'ordre précis, scientifique, je pense que ceux qui doivent ou qui veulent présenter des projets, doivent amener des expertises responsables et d'éviter qu'on se lance dans des débats épouvantables.

2565 Je pense que le rôle du MEF devrait être l'organisme d'entièvre responsabilité et éliminer beaucoup d'éléments au niveau des contraintes politiques locales dans les demandes d'autorisation. Je pense que la vision des MRC, la notion de gestion par bassin versant, doublée de la notion responsabilisation, devrait pouvoir nous donner un climat beaucoup plus serein que celui qu'on vit.

2570 En tout cas, moi, j'en ai fait des audiences pendant l'été à plusieurs endroits, dans des collectivités de 200 à 500 personnes, dans lesquelles il y avait 20, 25 intervenants potentiellement d'impliqués, dans lesquelles il y avait 150 personnes dans la salle et je dois vous dire que maintenir un débat à l'échelle sereine et scientifique, ce n'est pas nécessairement toute une sinécure. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2580 Je pense qu'on peut agréer à votre dernière affirmation, par expérience aussi, et que cela ne préjuge pas de nos conclusions. D'abord, merci, monsieur Bendwell, de votre présentation. Je dois donc comprendre qu'il y aura une autre présentation sur un autre sujet?

M. ANDRÉ BENDWELL :

2585 Sur les questions de captage d'eau à fins commerciales, usines d'embouteillage, nos clients sont plus sur la Côte-Nord. Un de nos clients est Autochtone. Et évidemment, l'Alliance est impliquée aussi au niveau du financement. Et puis, bien, ce qu'on souhaite, c'est d'amener une vision aussi au niveau des régions. Je conçois que dans certaines régions comme la plaine du Saint-Laurent, la plaine de l'Outaouais, il y a des milieux dans lesquels on a des conflits d'usage beaucoup plus importants. Alors, à ce moment-là, on a tendance à régler à grands coups de moratoire.

2595 Mais je vais vous dire que dans deux des collectivités où on est installé, on a des populations qui sont moins de 200. On a, à l'intérieur d'un périmètre d'un kilomètre, quelques habitants. Et à l'intérieur de projets globaux qui sont approuvés, je pense, par tous les citoyens de la municipalité, ce qu'ils visent, évidemment, c'est que la ressource en question soit productrice et bénéfique à leur milieu. Donc, on parle beaucoup plus de contraintes au niveau d'usines d'embouteillage locales, de mise en marché, d'éléments semblables.

LE PRÉSIDENT :

On n'anticipera pas.

M. ANDRÉ BENDWELL :

2605 Alors, ce sera l'autre partie.

LE PRÉSIDENT :

2610 Juste dire qu'évidemment, ces préoccupations-là, on les a déjà entendues également en Abitibi-Témiscamingue, ainsi que sur le Grand-Nord.

2615 Là, vous nous présentez toute une série de critères qui sont intéressants, qui sont assez contraignants. J'ai l'impression qu'on n'aurait pas un assentiment nécessairement de l'Association des exploitants piscicoles si on soumet vos critères à leur adhésion. Comment...

M. ANDRÉ BENDWELL :

2620 Bien, écoutez, on a fait notre test, comme on dit, avec l'Association, il y a quelques jours. C'est certain que lorsque vous dites à une association: «Vous êtes utilisateurs et vous allez devenir payeurs», bien, il n'y a pas personne qui veut payer. Lorsque vous allez présenter une proposition semblable à l'UPA, c'est bien entendu, on dit: «Il n'en est pas question, parce que dans notre mémoire, nous, on va bien expliquer que tous les autres vont payer, mais nous autres, on ne paiera pas; tous les autres vont suivre des règlements, puis nous autres, on ne 2625 les suivra pas.»

2630 Si on prend la même logique, l'agriculteur, il essaie de monter le barreau, comme on dit, pour en pomper le plus possible puis répondre à personne, le pisciculteur veut faire la même chose, celui qui étend des pesticides peut faire la même chose, c'est bien clair, sauf qu'il arrive à quelque part que si une industrie veut fonctionner, elle fonctionne à l'intérieur de normes. Sans ça, elle se détruit par elle-même.

2635 Les exemples, moi, dans mon argumentation que j'avais, si les industries ne se réglementent pas, elles vont disparaître. Et si on ne met pas d'assurance responsabilité, on permet souvent à des personnes qui sont mal organisées ou moins bien organisées, on fait moins d'expertise, on va avoir un premier lac Heney, on va en avoir un deuxième et un troisième. Et à un moment donné, on va se rendre compte que partout dans les autres provinces, dans plusieurs des États américains, on a des piscicultures qui marchent bien, qui 2640 fonctionnent très bien, qui produisent, puis ici, au Québec, nous, on n'est pas capable de le faire.

2645 Alors le point, moi, que je ramène là-dedans, c'était, oui, au départ, on me disait: «Bien, écoute, on n'aime pas ton approche», mais sauf qu'on doit bien accepter le point que c'est probablement une des seules solutions. La notion de responsabilisation, aujourd'hui, vous faites un bâtiment, bien, l'ingénieur est responsable, l'architecte est responsable, l'entrepreneur général est responsable. Il n'y a plus personne qui oserait seulement penser que ça pourrait se faire autrement.

LE PRÉSIDENT :

2650

2655 Prenons votre point 4 sur l'assurance responsabilité. Il y a un domaine sur lequel, depuis de nombreuses années, il y a eu des interventions, on y est à peu près parvenu, ça a été les sites d'enfouissement sur lesquels on a obtenu une espèce d'assurance de dépôt, qui est une garantie de fermeture. Dans d'autres cas, on s'est aperçu que les dépôts, les garanties avaient été finalement dépensées ailleurs, ont été mal suivies.

2660 Dans le domaine que vous connaissez, vous, qui est le domaine des piscicultures, est-ce que, par exemple aux États-Unis, il y a une pratique d'assurance de garantie civile de ce type-là?

2665 **M. ANDRÉ BENDWELL :**

2670 C'est définitif. Et d'ailleurs, à partir du moment que vous amenez, dans une politique, vous amenez le critère de la responsabilisation et que c'est assuré, vous avez les assurances responsabilité, c'est très clair que la première chose qu'une compagnie d'assurances va demander, c'est: «Votre étude environnementale, comment vous procédez, qui les a faites, quels sont les résultats qui sont donnés, etc.» Et à ce moment-là, ça devient, par rapport à tous les citoyens qui peuvent être pris dans un milieu ou qui sont à côté, bien, ils savent au moins qu'il y a quelqu'un au bout de la ligne qui va en avoir une responsabilité s'il y a dommages.

2675 Et dans le cas du Québec, avec nos formules, c'est que le promoteur s'engage face au gouvernement à corriger. Mais au moins, on viendrait répondre à une question de fond, moi, qui m'a été posée à plusieurs reprises: «Bien, le gars, s'il décide, il est là, on voit qu'il y a un problème, il a beau avoir un engagement face à l'État de dire «je vais corriger», mais s'il déclare faillite, il meurt, il s'en va, qu'est-ce qu'on fait par après? S'il y en a eu des dommages de causés, qui va payer pour rétablir la situation?»

2680 Et si on n'arrive pas avec une formule d'assurance, bien, moi, je pense qu'on peut toujours s'embarquer dans n'importe quelle contestation à quelque part. Il y a quelqu'un qui doit dire: «Écoutez, on s'engage à ce qu'on est conforme au niveau de nos études d'impacts environnementaux, on est conformes au niveau de nos processus. Et si on ne livre pas la marchandise puis on vous crée un dommage, bien, écoutez, on a des assurances responsabilité puis on va payer.»

2685 **M. ANDRÉ BENDWELL :**

Très bien.

2690 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Pourriez-vous, monsieur Bendwell, nous rappeler - parce que je crois que vous nous l'avez dit en première partie de l'audience, votre entreprise, vous êtes des consultants - nous rappeler quelle est votre fonction?

2695 **M. ANDRÉ BENDWELL :**

Alors personnellement, au niveau de l'entreprise, je suis économiste, urbaniste. Je suis responsable des dossiers plus particulièrement dans l'Outaouais. On intervient, dans la firme, d'une façon générale. On a une division d'urbanisme, d'aménagement, une division d'environnement, une division d'engineering.

2700 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

2705 Et parmi vos clients, il y a des pisciculteurs?

2710 **M. ANDRÉ BENDWELL :**

Et parmi nos clients, on a autant des municipalités, des MRC que des clients privés. Nous, ce que l'on dit carrément, de toute façon, depuis un certain temps à nos clients privés, peu importe la forme de captage d'eau, c'est de dire: «Écoutez, préparons-nous immédiatement dans une vision d'impact général au niveau de l'environnement et préparons-nous à devoir prendre des assurances responsabilité.»

2715 Je peux vous dire que dans deux cas, actuellement, les clients sont en processus de prendre des assurances responsabilité. Et ce n'est pas si sorcier que ça.

2720 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Oui, j'allais justement vous poser la question de la sorcière. Il y a des compagnies d'assurances...

2725 **M. ANDRÉ BENDWELL :**

Absolument.

2730 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

... qui assureraient, par exemple, un pisciculteur?

2735 **M. ANDRÉ BENDWELL :**

Votre niveau d'assurance responsabilité, que vous soyez un entrepreneur ou un opérateur, que vous soyez dans l'industrie, conditionnel à ce que votre processus soit clair et bien établi, vous allez avoir vos assurances responsabilité. Je comprends qu'il peut y avoir un problème.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2740 Oui, parce que ce qu'on a entendu tout à l'heure, une compagnie d'assurance dirait:
«Moi, je n'irai pas dans ce secteur-là.»

M. ANDRÉ BENDWELL :

Écoutez, on conçoit que dans certaines opérations... Puis là, moi, je me base plus que, nous, on travaille en fonction des nouvelles directives qui ont été déposées par le ministère de l'Environnement et de la Faune à l'été. Même si elles ne sont pas en vigueur, c'est avec ça que l'on travaille. On travaille aussi avec un ensemble des nouvelles directives.

2750 C'est clair que si on prend des activités qui sont actuellement en fonction, qui opèrent en fonction d'un certificat d'autorisation et d'exploitation, dans plusieurs cas il n'y a pas eu d'évaluation environnementale, il y a eu un design ou un processus qui a été établi d'une façon pas nécessairement très très au point. Alors c'est clair que dans un cas semblable, vous allez avoir un joyeux problème. C'est clair que si vous êtes trop artisanal, si vous n'avez pas une méthodologie de mitigation, si vous n'avez pas des mesures de protection à prendre, puis si vous n'êtes pas capable d'être responsable du point de vue environnemental, vous allez avoir un très joyeux problème. Il n'y a pas personne qui va vous assurer.

2755

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :

2765 Ce ne serait pas nécessaire, donc, d'aller dans le sens qu'évoquait tout à l'heure monsieur Beauchamp, que les promoteurs auraient à prévoir un fonds eux-mêmes, qui servirait d'assurance. D'après vous, les compagnies, dans une telle perspective, seraient d'accord.

8730 M. ANDRÉ BENDWELL

Personnellement, je ne pense pas qu'ils auraient à le faire. Sauf que dans d'autres endroits dans le monde, parce qu'ils trouvaient que leur prime était trop chère ou autre, la notion d'assurance collective et fonds de compensation, ça pourrait aussi être une voie qui pourrait être facilement amenée

Moi, je pense que c'est toujours, en tout cas, ce qu'on aimerait voir dans les nouvelles politiques. Puis comme je vous dis, c'est qu'on n'a pas nécessairement, mes clients ne m'ont pas envoyé nécessairement des roses quand on leur a amené ça, mais on leur a dit ceci: « Si on veut continuer de développer, ça ne se fera certainement pas hors de deux points: responsabilisation totale, puis là on va jusqu'au bout, puis tarification ». Parce que si on n'a pas

de tarification, on n'aura pas des ressources pertinentes dans les ministères pour faire les analyses, pour répondre aux questions et autres.

2785 Et moi, je pense que la dernière expérience au niveau du ministère de l'Agriculture, qui est celle de la tarification et de facturer toutes les analyses qu'ils viennent faire au niveau des premiers tests qu'on a, des 24 heures, 48 heures, etc., ça a amené -- c'est clair que ça coûte plus cher au client, mais maintenant les résultats, on n'attend plus six mois. On les paie, puis on les a d'une façon complète.

2790 Puis au départ, quand le Ministère a annoncé que la charge était au demandeur, tout le monde a crié. Maintenant qu'on le vit, tout le monde dit: «Bien, écoute, on n'est pas pour revenir à l'ancien système. Ça nous coûte plus cher mais, par contre, c'est beaucoup plus rapide puis on sait où on s'en va. Puis c'est beaucoup plus complet.»

2795 Alors, la notion toujours que j'amène, moi, tarification, tarification c'est: tarification au niveau de l'eau, tarification pour qu'on ait des ressources pertinentes, tarification au niveau des demandes, mais au moins qu'on ait les ressources pertinentes, qu'on n'attende pas, comme je vis actuellement dans un dossier, 24 mois pour avoir une réponse. Mais peut-être que si j'avais 2800 le principe de la tarification puis j'étais arrivé avec un chèque de quelques milliers de dollars pour dire: «Bien, écoute, j'ai une demande, tu dois l'analyser», bien, trente jours après, je me serais présenté puis j'aurais dit: «Écoutez, on paie pour les services, donnez-nous les et procédez.»

2805 **Mme GISELÉ GALLICHAN, commissaire :**

Oui, mais vos clients ont peut-être les moyens de payer pour avoir l'expertise au ministère. Le simple citoyen ou les groupes qui sont des bénévoles, généralement dans des petits comités, eux, ils...

2810 **LE PRÉSIDENT :**

Il parle d'exploitants.

2815 **Mme GISELÉ GALLICHAN, commissaire :**

Ah! vous parlez d'exploitants, de toute façon.

M. ANDRÉ BENDWELL :

2820 Oui.

Mme GISELÉ GALLICHAN, commissaire :

2825 D'accord, pardonnez-moi.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2830 Monsieur Bendwell, est-ce que les conditions d'exploitation, qui figurent au certificat d'autorisation actuel, ne sont pas suffisantes? C'est pour ça que vous proposez des certificats d'autorisation et des certificats d'exploitation?

M. ANDRÉ BENDWELL :

2835 Moi, je pense qu'une des façons d'autocontrôler l'entreprise ou l'industrie, c'est d'amener le certificat d'exploitation, c'est d'amener le suivi, tant pour que l'industrie sache vraiment où elle va, qu'on sache d'une façon claire, d'une façon continue: est-ce que les systèmes, est-ce que les designs, tel qu'ils sont produits, donnent la performance sur laquelle on escomptait.

2840 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, mais vous savez qu'il y a des certificats d'autorisation qui contiennent les exigences de suivi déjà.

2845

M. ANDRÉ BENDWELL :

Oui, mais nous, on pense que dans les exigences, quand on dit «des exigences de suivi», on pense que si on avait une tarification, on devrait pouvoir avoir en même temps de la part du Ministère qui va être responsable de la politique, comme on dit, pas strictement «tu prends ton échantillon puis tu l'envoies», c'est que tu vas avoir une visite annuelle des gens qui vont prendre les échantillons. C'est certain que l'entreprise devrait payer toujours pour ces échantillons, pour les frais des analyses chimiques. Mais moi, je crois que c'est une industrie qui peut être extrêmement prometteuse, conditionnel à ce qu'elle soit bien suivie d'une part - ce n'est pas très évident - puis qu'elle soit bien gérée.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

C'était juste pour comprendre le terme «certificat d'exploitation». Je comprends que vous voulez ajouter des éléments au suivi.

Vous parlez d'études hydrogéologiques, puis vous ajoutez: «par des professionnels responsables». C'est un ajout qui nous amène à vous poser la question: «Pourquoi?» Parce que normalement, on dit: «soumettre des études hydrogéologiques». À partir du moment où c'est des études hydrogéologiques, on suppose qu'elles ont été faites selon les règles de l'art et de la science et que tout est conforme.

M. ANDRÉ BENDWELL :

Écoutez, quand on dit «professionnels responsables», nous, c'est parce qu'il y a beaucoup d'études qui circulent aussi, qu'on voit. Nous, quand on donne un mandat ou quand un client donne un mandat à un hydrogéologue, on exige que ce soit un hydrogéologue avec expérience, membre de l'Ordre des ingénieurs, et en même temps ayant une assurance responsabilité.

Lorsqu'un hydrogéologue nous averti qu'il n'a pas d'assurance responsabilité ou qu'il ne peut plus en avoir, nous, on considère que par rapport à nos clients, des fois ça coûte moins cher, mais on préfère aller d'une autre façon. Et si je fais toujours ma continuité logique dans ma présentation, je pense que sa notion responsable veut dire responsable jusqu'au bout.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, vous y tenez à l'assurance, oui.

2885 **M. ANDRÉ BENDWELL :**

Bien, on calcule que nous, si on ne va pas là, face aux citoyens, face aux municipalités, face aux MRC qui vont gérer bientôt à partir de bassin versant, etc., on va avoir beaucoup de difficulté à maintenir un climat de travail serein et faisable.

2890 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Le titre d'hydrogéologue et le métier d'hydrogéologue fait l'objet d'une démarche de certification, à ce qu'on nous a dit. Comment vous voyez l'avenir de cette profession-là?

2895 **M. ANDRÉ BENDWELL :**

Écoutez, nous, on pense que dans l'ensemble, au Québec, on a de bons hydrogéologues. Et si je regarde, moi, les derniers rapports de diverses firmes au Québec qui nous ont passé en main, ils ont actuellement des outils, ils contrôlent bien leur science.

2905 Alors, moi, je pense qu'un ingénieur qui est hydrogéologue, qui a sa spécialité, qui aussi a des assurances responsabilité de plusieurs millions par événement et qui d'une façon générale pratique sa profession sans embûches depuis les dernières années, il est capable de bien encadrer l'ensemble du processus, surtout quand on parle de captage d'eau.

2910 Parce que les piscicultures qui réussissent bien au Québec, ce sont des piscicultures qui sont près de rivières, exemple Saint-Alexis, ce sont des piscicultures qui vont chercher leur eau par points de captage et ça a été fait d'une façon très professionnelle. Et des problèmes, il n'y en a jamais eu.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2915 Est-ce que c'est la raison pour laquelle pour éviter les querelles d'experts, vous semblez vouloir qu'un projet ne fasse référence qu'à une seule expertise? Parce qu'habituellement, le promoteur a ses études, mais des groupes d'opposants peuvent avoir plus confiance dans une contre-expertise qui leur est plus proche ou plus familière.

2920 **M. ANDRÉ BENDWELL :**

Bien, écoutez, dans les questions d'eau, dans les dernières années de pratique, il m'a été de voir à peu près... comme je vous dis, de l'eau, nous sommes tous de grands experts. On en a presque tous bu ce soir. Il y a des gens qui sont des professionnels responsables, puis il y a des gens qui peuvent prétendre avoir la connaissance.

2925 Moi, je dis si les professionnels responsables en prennent véritablement la responsabilité, il n'y a pas de raison de s'embarquer dans des débats qui n'en finissent plus. Je

ne veux pas dire que les professionnels sont infaillibles. Les professionnels prennent des assurances responsabilité parce qu'à un moment donné, ils se protègent.

2930

Mais quant au titre hydrogéologue, comme vous dites, dépendant comment on interprète ingénieur hydrogéologue ou l'hydrogéologue peut-être plus général, bien, écoutez, quand c'est plus général, vous n'avez pas nécessairement les mêmes visions, puis vous pouvez arriver à bien des débats.

2935

LE PRÉSIDENT :

2940

Je comprends, monsieur Bendwell, mais en même temps, il y a deux choses là-dedans. Alors d'un côté, comme on dit, la profession n'est pas encore certifiée d'une manière claire, alors le titre d'hydrogéologue est détenu par diverses personnes. Vous, vous insistez toujours pour que ce soit un ingénieur aussi.

M. ANDRÉ BENDWELL :

2945

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2950

Vous restreignez. Le club des hydrogéologues est plus large, d'un côté.

2955

D'un autre côté, même parmi tous les ingénieurs hydrogéologues patentés, vous allez toujours avoir un niveau de controverse. Et la confiance du public ne peut jamais reposer uniquement sur le fait qu'on dit: «lui, c'est un expert», elle va obligatoirement, pour qu'il soit en confiance, que la confiance se réalise, qu'elle s'insère dans un processus transparent. Et ça, il est inévitable qu'il y ait des débats.

2960

Et si vous voulez une chose qui ne soit que scientifique et jugée que par des scientifiques en dehors d'un processus transparent, vérifiable par les citoyens, le processus de confiance ne pourra pas se faire. Et c'est ça qui est complexe aussi à gérer.

M. ANDRÉ BENDWELL :

2965

En tout cas, moi, dans mon approche, j'amène deux éléments. Je pense que dans le premier, quand on fait le processus de l'évaluation environnementale, elle est plus globale que spécifiquement l'étude hydrogéologique. L'étude hydrogéologique vient pointer certains éléments de disponibilité, de zone de rabattement, de périmètre de protection, etc.

2970

Dans des cas comme on a vu ce soir du lac Heney, un hydrogéologue ne pouvait rien amener dans le débat. C'est certain que l'évaluation environnementale plus générale, elle demeurera toujours essentielle, puis autant dans le processus de la pisciculture que dans la forme de tout captage. Et à ce moment-là, dans cette vision de transparence, quand on dit «la

notion de responsabilité», on ne dit pas que les dossiers ne doivent pas être transmis aux MRC, on ne dit pas que les gens ne doivent pas y avoir accès; on dit justement que les gens qui le font, doivent avoir ce niveau de responsabilité jusqu'au bout.

2975

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Une dernière question sur l'assurance responsabilité parce que vous en avez parlé beaucoup. Une assurance, c'est habituellement pour couvrir des risques, pour s'assurer, en cas de recours, que le tiers est solvable, donc au moment d'une réclamation pour que les indemnisations soient payées si des préjudices sont causés, si la preuve est faite, donc suite à un jugement de tribunal. Ça, c'est une approche de garantie, une approche curative, je dirais.

Mais ça m'a étonné qu'en même temps, vous ne proposiez pas une approche préventive, qui ferait en sorte que le processus, par exemple, soit mieux contrôlé. Vous proposez des certifications d'entreprises comme ISO 9000 ou ISO 14 000, où une responsabilité peut être établie après examen du circuit de production, des intrants, du processus, etc. Alors vous proposez seulement l'assurance, qui est la correction des préjudices, donc on suppose qu'il va y avoir des préjudices, mais vous ne parlez pas de la prévention des préjudices.

2990

M. ANDRÉ BENDWELL :

Ça, j'apprécie que vous soulevez cette question-là. Quand, dans notre texte, nous, on souligne que le certificat d'autorisation doit être aussi accompagné du certificat d'exploitation, dans notre jargon, on assume que pour le certificat d'exploitation qui va être suivi, il va y avoir cette notion de qualité totale, soit ISO, soit d'une formule, mais qu'il va y avoir automatiquement suivi. Et si on parle d'un certificat d'exploitation avec une norme de contrôle, je pense que c'est là qu'est la prévention.

3000

On se dit, si on disait que l'on va exiger que le certificat d'exploitation, bien, on dirait: «Écoutez bien, il peut arriver quelque chose qui va faire qu'on va avoir un vice à quelque part puis personne ne pourra le prévoir.» C'est pour ça qu'on se dit, bon, bien, écoutez, si on veut avoir une industrie prospère qui va vraiment être intéressante, elle doit travailler non simplement du côté de l'exploitation et vision qualité totale, mais elle doit aussi... son élément de prévention doit être là. Et ça se fait actuellement aux États-Unis d'une façon systématique. Et quand votre assureur vous dit: «Vous allez chercher votre ISO 14 000», bien, je pense que c'est clair que votre exploitation doit être contrôlée, parce que sans ça, je ne t'assure pas.

3010 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Pensez-vous qu'on devrait lancer cette mode-là pour les industries, quelles qu'elles soient, toute industrie, une sorte de norme ISO qui serait...

3015 **M. ANDRÉ BENDWELL :**

3020 Je pense qu'actuellement, au niveau international, dans d'autres domaines où on travaille avec nos clients, dans lequel les Américains...

D'ailleurs, il s'agit de voir avec les discussions actuellement, au niveau du commerce international, il y a plusieurs industries bien en vue au Québec qui vont se retrouver, d'ici deux ans ou trois ans, avec la notion «patte verte», ou «green building» on appelle la notion «patte verte» aux États-Unis, dans laquelle on dit: «Si vous voulez entrer sur notre territoire, bien, écoutez, vous allez avoir votre norme environnementale ou bien on ne permettra pas à vos produits d'entrer.»

3025 Je pense qu'on est déjà en mondialisation très impliqués. Et les gens, par exemple dans les papetières, ces temps-ci qui sont tous énervés, puis qui veulent devancer, puis qu'on parle d'émissions à émission 0, etc., c'est que parallèlement ce qui se produit à Washington dans les nouvelles décisions - même chose avec les scieries - on dit: «On va changer les quotas, mais soit vous allez nous donner des garanties environnementales, soit encore certaines autres formules», moi, je pense qu'on est déjà impliqué à l'échelle planétaire dans cette direction-là d'une façon très nette et irrémédiable.

3035 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Mais là, c'était spécifique à l'eau, moi, ce dont je vous parle.

3040 **M. ANDRÉ BENDWELL :**

Oui, mais ça, je vous dis, d'une façon, moi, je dis que si ça s'applique dans d'autres domaines, ça va s'appliquer à ce niveau-là. On sait qu'au niveau québécois, on a fait une percée incroyable cette année sur le marché américain en disant que l'eau du Québec était de la plus haute qualité. Bien, c'est inévitable que dans les notions d'exportation, que ce soit au niveau alimentaire, que ce soit au niveau de l'eau, la norme ISO environnementale, moi, je pense que -- en tout cas, je ne veux pas faire un prophète, mais je dirais que dans les trois prochaines années, ça va être obligatoire dans plusieurs produits.

3050 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, monsieur Bendwell, merci beaucoup.

M. ANDRÉ BENDWELL :

3055 Je comprends que...

LE PRÉSIDENT :

Arrêtez, parce que là...

3060 **M. ANDRÉ BENDWELL :**

Oui, là, je m'en vais. Je comprends que vous avez invité de rester à la fin pour un débat. Malheureusement, je dois être...

3065 **LE PRÉSIDENT :**

Pour un débat, non.

M. ANDRÉ BENDWELL :

3070 Ou autre, mais en tout cas...

LE PRÉSIDENT :

3075 Pour rectification. Il n'y aura pas de débat. Une rectification, ça ne donne pas de débat.

M. ANDRÉ BENDWELL :

Malheureusement, je n'y serai pas. Très bien, merci.

3080 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que les représentants de la Coopérative de l'aqueduc agricole de Saint-François-de-Plaisance sont présents? Non.

3085 Alors donc, c'est le moment de la rectification. Il y a une personne qui a demandé de faire une rectification. Monsieur Simard. Alors, je vous rappelle que ce n'est pas un droit argumentaire, mais juste de dire qu'est-ce qui a été faux. Allez-y.

3090 **M. JEAN-JACQUES SIMARD :**

Alors, bonjour, madame! Bonjour, messieurs! Je suis Jean-Jacques Simard, conseiller régional en aménagement et développement régional au ministère de l'Agriculture à Buckingham.

3095 Alors, je voulais apporter des points d'information supplémentaires, suite au dépôt du mémoire de l'Union des producteurs agricoles, pour vous éclairer sur la différence au niveau du nombre d'entreprises agricoles, selon vos sources de données.

3100 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

3105 **M. JEAN-JACQUES SIMARD :**

Alors, ma compréhension de ça, c'est qu'effectivement nous avons sensiblement 1 200 fermes enregistrées au ministère de l'Agriculture. Donc, ce sont des producteurs agricoles, au sens de la loi des producteurs agricoles. Par contre, le recensement fédéral, à tous les cinq ans, nous indique qu'on aurait 1 600 fermes sur le territoire de l'Outaouais.

3110 Or, au ministère de l'Agriculture, on a déjà eu pratiquement 1 600 fermes, il y a quelques années, mais lorsqu'il y a eu une révision pour fins de taxation ou de compensation ou de remboursement de taxes foncières pour les producteurs agricoles, le seuil de revenus qui avait été ciblé a été changé, de sorte que beaucoup de petites entreprises ont décidé de ne plus être enregistrées au MAPAQ. On ne les a plus dans nos banques de données, mais elles sont sur le territoire et recensées par le recensement fédéral.

3120 Les 400 fermes en question, la différence, bien, elles ont moins de 5 000 \$ de ventes annuelles par année. Donc, ce n'est pas énorme, mais ce sont des entreprises qui comptent. Elles occupent le territoire et ça permet d'occuper le territoire agricole, la zone agricole et les communautés rurales.

3125 Donc, en Outaouais, 75 % de nos fermes ont moins de 50 000 \$ de ventes annuelles. Et d'après les données du recensement fédéral, on estime que la ferme moyenne en Outaouais a 90 % de dépenses d'opération. Ce qui veut dire que pour 75 % de nos fermes, il reste moins de 10 000 \$ par année pour, en partie, rembourser les hypothèques et les emprunts et, en partie, aller chercher une partie de notre coût de vie pour une famille.

3130 Alors, vous comprendrez qu'avec moins de 10 000 \$ disponibles, on comprend que 75 % de nos fermes, il y a soit l'exploitant ou l'exploitante ou des gens de la famille qui vont travailler à tous les jours. Et en Outaouais, on est très particuliers, on est la région du Québec qui se démarque le plus des autres au niveau du temps partiel. On est la région où on en a le

plus. Le restant du Québec, en moyenne, c'est 30 % de temps partiel; nous, c'est 75 %. Donc, ça expliquerait la différence.

3135

Maintenant, il y avait aussi des questions que vous aviez posées par rapport au caractère extensif de notre agriculture. Alors pour démontrer ça, les données qu'on peut vous apporter là-dessus, c'est que 75 % de nos fermes en Outaouais, c'est de la production vacheveau, la production de bovins de boucherie. Et au niveau de ces fermes-là, on détecte moins de .9 unité animale à l'hectare. Et la norme de risque au niveau de la pollution par le phosphore, nos experts en fertilisation agricole nous disent que c'est à partir de sensiblement 1.2. Donc déjà, globalement, sur l'ensemble du territoire de l'Outaouais, on est à 0.9 ou un petit peu moins.

3140

3145 Ce sont les fermes laitières qui se rapprochent le plus du 1.1, 1.2, mais elles sont en équilibre parce que nos fermes en Outaouais produisent pour leurs propres besoins. Très peu d'entreprises vendent sur une base commerciale, parce qu'on n'a pratiquement pas de porcs ou de volailles en Outaouais. On a moins que 10 fermes spécialisées en volailles ou en porcs dans tout l'Outaouais. Et les productions commerciales de grain pour alimenter ces entreprises-là, bien, c'est ça qu'on voit dans le portrait. Donc, on a très peu d'entreprises très intensives au niveau de la production agricole. C'est en équilibre avec la production de fourrage et de grain pour alimenter les animaux qu'on a sur nos fermes.

3150

3155 Pour ce qui est de la question des pesticides, bien, on peut constater que généralement, en Outaouais, il y a une très grande concentration d'utilisation des pesticides en milieu urbain pour fins d'horticulture ornementale: le contrôle des mauvaises herbes dans les gazon, les insectes, les terrains de golf. C'est aussi important, sinon plus, que le total des pesticides utilisés sur nos entreprises agricoles en Outaouais. Et c'est pour ça qu'on dit qu'en Outaouais, l'agriculture est assez extensive.

3160

3165 En plus, comme dernier point d'information, la rotation des cultures des nos fermes bovines, ça va de 8 à 10 ans, en moyenne, comme rotation. Habituellement, une ferme intensive, c'est de 3 à 5 ans. Donc, c'est encore une caractéristique de notre agriculture, qui est plutôt extensive, d'occupation de territoire et mode de vie aussi pour beaucoup de nos entreprises.

3170

3175 Donc, on aurait sensiblement moins de 400 fermes familiales temps plein en agriculture, en Outaouais, sur 1 600 fermes qu'on pourrait recenser. Elles sont là sur le territoire. Malheureusement, on n'a pas les données de ces très petites fermes là, mais elles comptent, elles consomment des biens et des services. Pour l'ensemble de la collectivité agricole, c'est important.

Il y avait un aspect aussi qui était mentionné par le CREDDO sur les piscicultures. Alors d'où origine pour le MAPAQ, en Outaouais, l'importance de la production piscicole? C'est qu'il y a eu un forum de consultation pour planifier le développement agricole et agroalimentaire de l'Outaouais, en 1995, à Papineauville, en novembre. Et à ce moment-là, les dernières

3180 données qu'on avait provincialement nous indiquaient qu'en Outaouais, on avait des réserves d'eau souterraine amplement et en qualité et en quantité. Donc, c'était uniquement sur la base du potentiel aquifère de l'Outaouais qu'on disait: «Bien, c'est peut-être une ressource que nous, on a, que d'autres régions n'ont pas.»

3185 Par contre, à ce même forum, il y avait eu un enlignement de pris qu'on s'engageait vers un développement durable, pas durable dans le sens qu'on élimine complètement les pesticides et les fertilisants, mais qu'on va les utiliser de façon de plus en plus rationnelle. Parce qu'il est impossible de ne pas parfois utiliser ces produits-là pour arriver à faire une production rentable sur nos fermes. Donc, c'était un développement durable. Pisciculture, oui, mais avec des conditions qui respecteraient les normes environnementales.

3190 Et dernier point qui peut vous intéresser, c'est que la MRC Vallée de la Gatineau, il y a un peu plus qu'un an, a passé un règlement de contrôle intérimaire pour limiter les prélèvements d'eau souterraine à 500 mètres cubes/jour pour les piscicultures commerciales et les embouteillages d'eau. C'est la seule MRC en Outaouais qui a réglementer là-dessus. Et ma compréhension de ça, c'est que cette MRC-là a tenté d'occuper une zone grise parce qu'il y avait un certain flottement au niveau provincial.

3195 3200 Donc, eux, comme prévention, suite aux problèmes du lac Heney et aussi pour préserver les aquifères pour le XXI^e siècle, parce qu'elles ont une vision dans leur révision de schéma que c'est lors du XXI^e siècle, les gens qui vont disposer d'eau potable en quantité et en qualité, bien, ce sera une richesse collective à protéger.

3205 3210 Et nous, on ne s'est pas objectés à ce règlement-là parce qu'en même temps, le ministère de l'Environnement avec les gens des Pêches au MAPAQ et des gens de la filière des Pêches au niveau du Québec ont mis en place un comité technique pour réviser ou revoir les normes ou les exigences qu'on devrait avoir par rapport aux productions piscicoles. Et compte tenu qu'il n'y avait pas de nouveaux projets sur les tables à dessin, il n'y avait aucun entrepreneur qui se manifestait pour un autre projet piscicole dans la Haute-Gatineau, alors on a accepté un consensus avec les gens de la MRC et des autres ministères de laisser passer le règlement de contrôle intérimaire, en ayant une certaine assurance qu'on pourrait rediscuter de la chose une fois les nouvelles normes connues. Et on attend toujours les résultats de ça. Ce n'est toujours pas disponible. Mais il n'y avait pas de projet économique qui était retardé parce qu'on avait laissé aller le projet de règlement de contrôle intérimaire.

3215 Donc, au niveau du Ministère, on a évolué depuis quelques années. Au départ, c'était uniquement sur la base: «techniquement, il y a de l'eau, on peut faire de la pisciculture». On a ajouté le volet «durable» pour respect de l'environnement. De toute façon, ce genre de projet-là, ça prend des millions de dollars pour investir et des promoteurs à millions de dollars, en Outaouais, il n'y en a pas des tonnes.

3220 Donc, c'est ça que je voulais apporter comme clarification.

3225 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va. C'est plus un complément d'information qu'une rectification.

3225 **M. JEAN-JACQUES SIMARD :**

D'accord. Mais je pourrais le mettre sur papier.

3230 **LE PRÉSIDENT :**

3230 Mais c'est de la bonne information et merci quand même, en signalant toutefois, évidemment, que 500 mètres cubes par jour, c'est 500 000 litres.

3235 **M. JEAN-JACQUES SIMARD :**

Oui. Maintenant, les experts nous disent...

3240 **LE PRÉSIDENT :**

C'est de l'eau.

3245 **M. JEAN-JACQUES SIMARD :**

3245 ... que les piscicultures commerciales d'envergure, c'est 4 000 mètres cubes/jour qu'on a besoin. Alors, on a limité à 500 dans la Haute-Gatineau, ce qui limite beaucoup la taille des projets et des entreprises.

3250 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, une entreprise commerciale, c'est 4 000 mètres cubes par jour.

3255 **M. JEAN-JACQUES SIMARD :**

C'est ce qu'on nous disait pour plusieurs centaines de tonnes de poissons.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci.

3260 Alors, merci à chacun, chacune d'entre vous. La Commission siégera demain après-midi, à 14 h. Il y a six autres mémoires qui sont attendus, dont le mémoire de la Communauté urbaine.

3265 Alors, merci à l'équipe de soutien, Jean Métivier et Georges Leclerc; sténotypiste, madame Lise Maisonneuve; analyste, Annie Roy; agent d'information, Serge Labrecque; et coordonnatrice du secrétariat, Anne-Marie Gaulin. Bonne nuit et à demain. Merci beaucoup.

3270 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3275 Et, j'ai signé:

LISE MAISONNEUVE, s.o.